



EDITO

Vous avez entre les mains le rapport d'activité de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'année 2022.



Au-delà de l'aspect réglementaire, ce document permet de partager l'action intercommunale avec les élus, les acteurs et les partenaires de Bugey-Sud.

2022 a notamment vu l'adoption de notre projet de territoire Bugey-Sud 2030, un outil de planification pour la croissance durable et maîtrisée de Bugey-Sud. Les 3 axes prioritaires sont de :

- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, il nous permettra de prioriser nos actions et de mobiliser tous les leviers pour développer notre territoire de manière cohérente et efficace.

Ce rapport d'activité illustre le travail accompli chaque jour par les élus et les agents de la communauté de communes au service des usagers et de Bugey-Sud.

Je tiens à les remercier pour leur engagement, leur implication et leur professionnalisme au quotidien.

Je vous souhaite une agréable lecture.

La Présidente,
Pauline GODET
Maire de Valromey-sur-Séran



Directrice de publication : Pauline GODET.

Conception graphique et rédaction :
Service communication CCBS - Résonance Publique.

Crédits photo : CCBS, Laurent Madelon, Adobe Stock, Frédéric Scali, .G Architecture, Département de l'Ain, Voirautrementdrone - Ville de Belley, Dubuisson Architecture, Pixabay, Agence Argo, Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier, Betrainé - L.Brière, CNBBS, Atelier du verger architecte.

SOMMAIRE

1. La vie institutionnelle 3

Conseil communautaire.....	5
Commissions intercommunales.....	6

2. Les fonctions ressources 7

Administration générale et communication.....	8
Secrétariat de mairie itinérant.....	10
Ressources humaines.....	11
Finances.....	16
Commande publique.....	20

3. Le pôle développement 21

Développement économique.....	22
Tourisme.....	30
Culture et patrimoine.....	34
Mobilités.....	36
Action sociale et politique de la ville.....	40
Maison France Services.....	42
Conseillères numériques.....	44
Aménagement de l'espace et planification.....	46
Autres compétences.....	50

4. Le pôle environnement..... 51

SPANC.....	52
Eau et assainissement.....	53
GEMAPI.....	54
TRIMAX.....	56

5. Le pôle technique..... 57

Bâtiments.....	58
Piscine.....	60
Voirie.....	62
Systèmes d'information et numérique.....	64

6. Annexes..... 65

Glossaire.....	66
Synthèse du projet de territoire.....	69

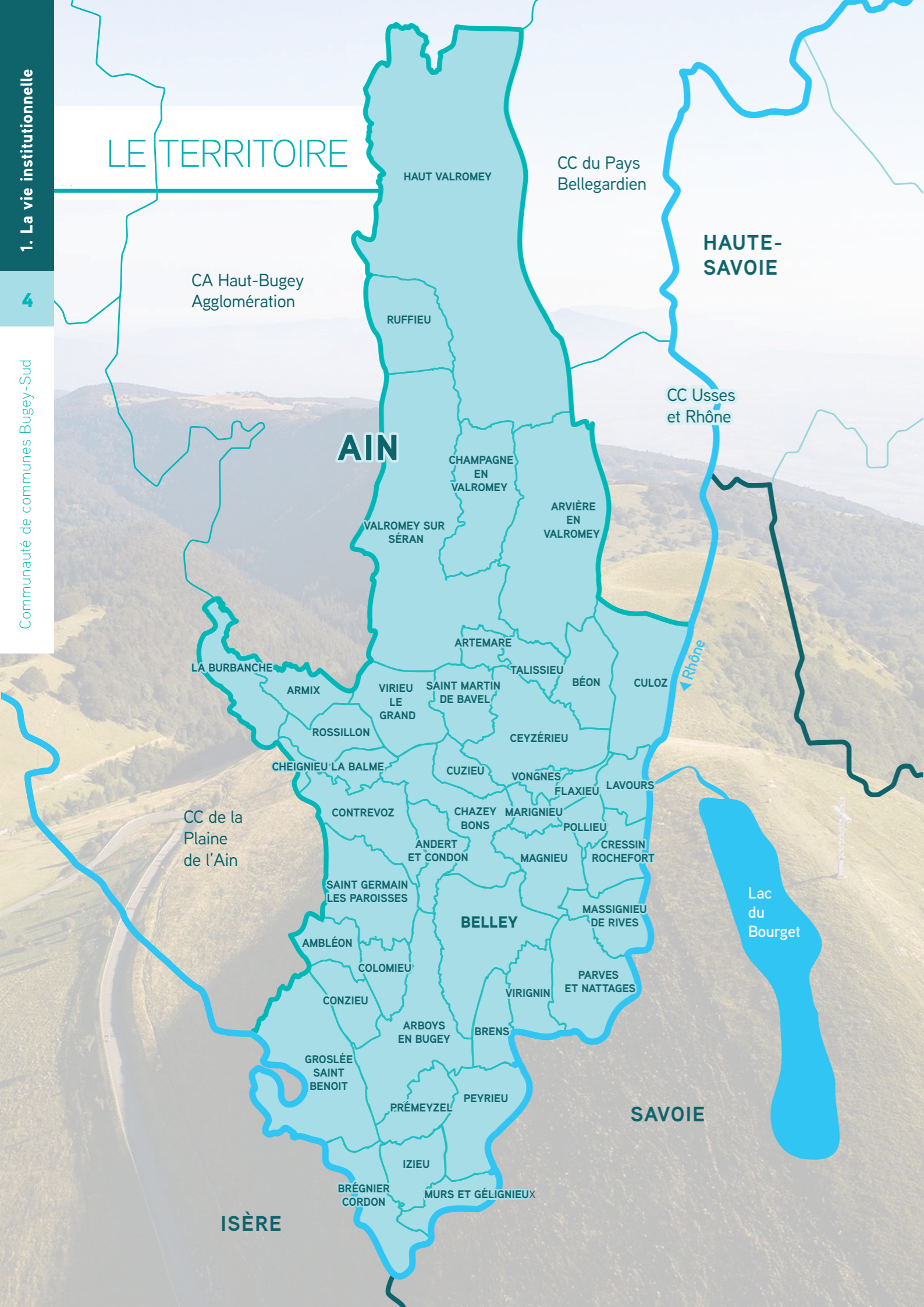


Le document intégral du projet de territoire est disponible sur www.ccbugeysud.com

1. LA VIE INSTITUTIONNELLE



LE TERRITOIRE

CC du Pays
BellegardienHAUTE-
SAVOIECC Usses
et Rhône

AIN

Rhône

Lac
du
BourgetCC de la
Plaine
de l'Ain

ISÈRE

SAVOIE

AMBLÉON

BIONDA Annie

ANDERT-ET-CONDON

MARTINAT Francine

ARBOYS-EN-BUGÉY

RIERA Michel Charles

ARMIX

VUILLOUD Véronique

ARTEMARE

MASSÉ Emmanuel

ROUX Isabelle

ARVIÈRE-EN-VALROMEY

MEURIAU Annie

BELLEY

BOUTTEMY Anaïs

BERTHET Jean-Michel

CHEVAT Jacques

CLUZEL Annie

DA COSTA Angelica

DELPON Annie

DESCHAMPS Marie-Hélène

DEMENTHON Charlotte

GONDARD Olivier jusqu'au 23/11/2022

CANOT Dominique

HEDON Jean-Yves

LAHUERTA Dimitri

PONCY Daniel

RIOU Claudie jusqu'au 08/2021

RODRIGUEZ Philippe

ROUX Pierre

SCHREIBER Sylvie

BÉON

LE CERF Céline

BRÉGNIER-CORDON

VERGAIN Thierry

BRENS

FRATI Francis

LAGRANGE VAN GELE Nadine

CEYZÉRIEU

KELLER Myriam

CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

JUILLET Claude

CHAZEY-BONS

FORT Bruno

CHEIGNIEU-LA-BALME

BUET Marc

COLOMIEU

CUEILLE Gérald jusqu'au 30/05/2022

LIMBERT Régis

CONTREVOZ

BALASTRIER Jean-Daniel

CONZIEU

JANET Guy jusqu'au 31/08/2022

PEZANT Pascal

CRESSIN-ROCHEFORT

CHIFFE Frédéric

CULOZ

ANDRÉ-MASSE Franck

FELCI Claude

GUILLAND Marc

PETITE Anne-Laure

RAVIER Danielle

CUZIEU

MARCHAND Stéphanie



FLAXIEU

BAL Serge

GROSÉE-SAINT-BENOIT

KJAN Marie Odile

SOUDAN Henri

HAUT-VALROMEY

ANCIAN Bernard

IZIEU

MARTIN-BARBAZ Denis

LA BURBANCHE

MARIÉ Patrick

LAVOURS

CASANOVAS Chantal

MAGNIEU

GUITTET Thierry

MARIGNIEU

DEMANGE Pascal

MASSIGNIEU-DE-RIVES

VINETTE Didier

MURS-ET-GÉLIGNIEUX

VALLIN Pierre

PARVES-ET-NATTAGES

BIJOT Jean-François

PEYRIEU

COCHONAT Pierre

POLLIEU

BRUN Jean-Philippe

PRÉMEYZEL

ROPELE Jean-Pierre

ROSSILLON

BOUVIER Georges

RUFFIEU

BROUSSART Pierre

ST-GERMAIN-LES-PAROISSES

CASTIN Régis

ST-MARTIN-DE-BAVEL

VINCENT Xavier

TALISSIEU

DEGUISNE Sabrina

VALROMEY-SUR-SÉRAN

BOLON André

GODET Pauline

VIRIEU-LE-GRAND

VALLIN Yvette

VIRIGNIN

BANDET Marcel

VONGNES

GUILLON Pascale

LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Le bureau exécutif

Pauline GODET
Présidente

Régis CASTIN

1^{er} VP en charge du tourisme,
du patrimoine, de la culture et
du sport

Franck ANDRE-MASSE

2^{ème} VP en charge du projet
de territoire, de l'urbanisme,
de la planification, et de la
communication

Pierre ROUX

3^{ème} VP en charge des finances

Myriam KELLER

4^{ème} VP en charge du
développement économique

Marcel BANDET au 08/04/2021

5^{ème} VP en charge de la
coordination et la mutualisation
avec les communes, et la
concertation avec les citoyens

Michel Charles RIERA

6^{ème} VP en charge du PCAET, de
la gestion et de la valorisation
des déchets

Jean-Michel BERTHET

7^{ème} VP en charge des bâtiments
et de la voirie

Pierre COCHONAT

8^{ème} VP en charge des cycles de
l'eau

Francine MARTINAT

9^{ème} VP en charge de la mobilité,
des politiques de la ville et de
l'habitat, et des gens du voyage

Sylvie SCHREIBER

10^{ème} VP en charge du projet
de santé territorial et des
solidarités

Thierry VERGAIN

Conseiller communautaire
délégué aux bâtiments, en
charge du centre aquatique



43 communes

1 présidente

10 vice-présidents

+ 1 conseiller délégué
aux bâtiments, en charge
du centre aquatique

65 délégués
communautaires

2. LES FONCTIONS RESSOURCES



LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES



Tourisme, patrimoine,
culture, sport



Finances
Ressources humaines



Voirie



Développement
économique



Urbanisme
Planification



Bâtiments



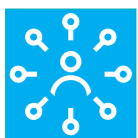
Gestion et valorisation
des déchets



Cycles
de l'eau



Plan Climat Air Énergie
Territorial (PCAET)



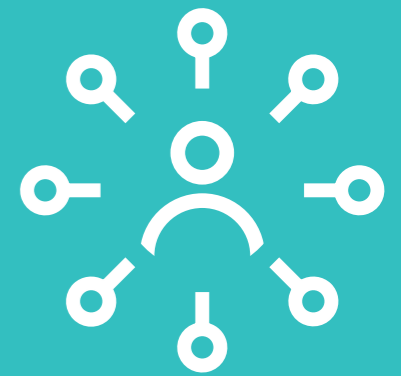
Projet de territoire



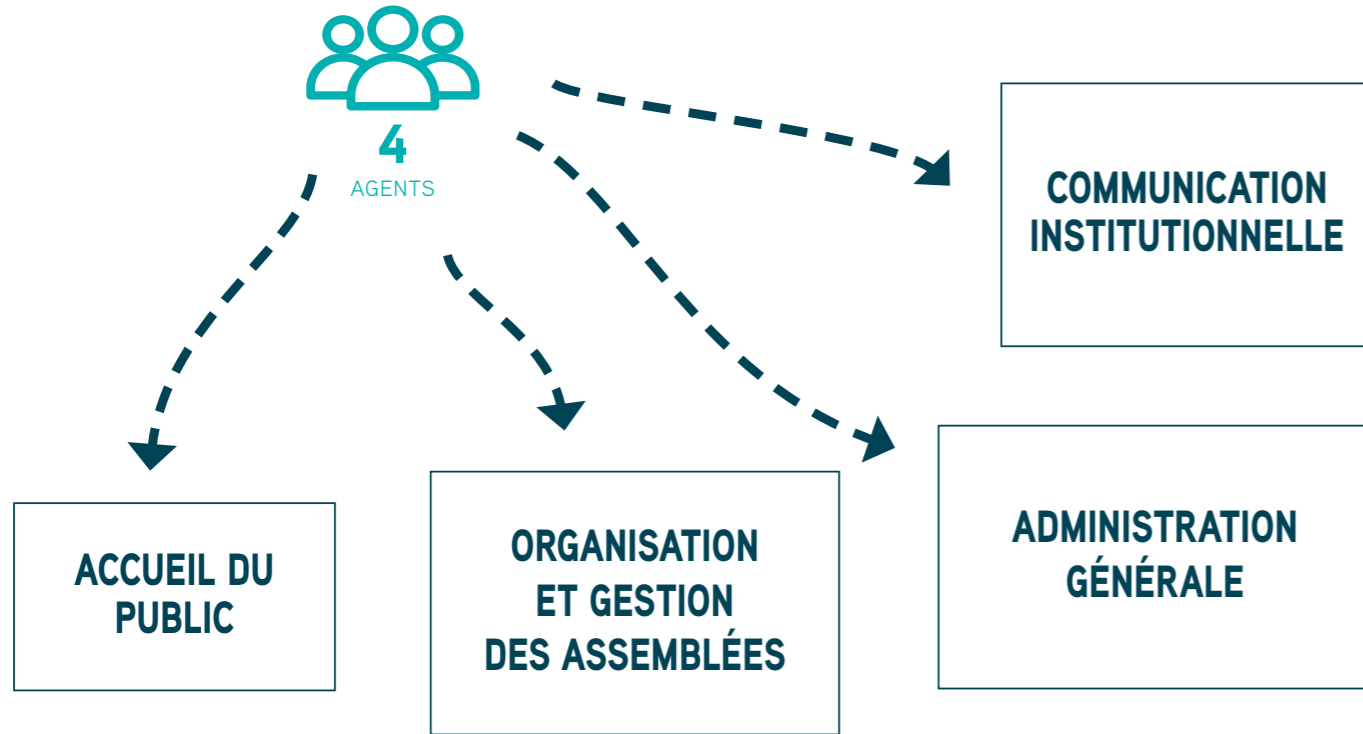
Mobilité,
politiques de la ville et
de l'habitat, gens du
voyage



Projet de santé
territorial et solidarités



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION



8
CONSEILS
COMMUNAUTAIRES



157
DÉLIBÉRATIONS



3
CONFÉRENCES DES
MAIRES



9
BUREAUX
DÉCISIONNELS



389
DÉCISIONS DU BUREAU
ET DE LA PRÉSIDENTE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les faits marquants de 2022...

- Mise en place d'un logiciel de gestion du courrier

Conférence des maires du 07 juillet 2022



COMMUNICATION

Les faits marquants de 2022...

- 3 magazines communautaires pour mieux informer la population réalisés en interne
- Création d'une vidéo promotionnelle du territoire + vidéo projet de territoire
- Organisation de la première cérémonie des vœux
- Refonte du site internet
- Communication liée au transfert de l'eau et de l'assainissement, au projet de territoire, et à l'extension des consignes de tri



6
NEWSLETTERS



VIDÉO
DE PRÉSENTATION
DU TERRITOIRE



REFONTE DU SITE INTERNET WWW.CCBUGEYSUD.COM



10 350

VISITES DE LA PAGE
OU DU PROFIL FACEBOOK



335
PUBLICATIONS
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



1 001
ABONNÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022

TOUT BUGEY-SUD

n°4 | Mars 2022



TOUT BUGEY-SUD

n°51 | Juin 2022



TOUT BUGEY-SUD

n°6 | Novembre 2022



3
MAGAZINES
COMMUNAUTAIRES

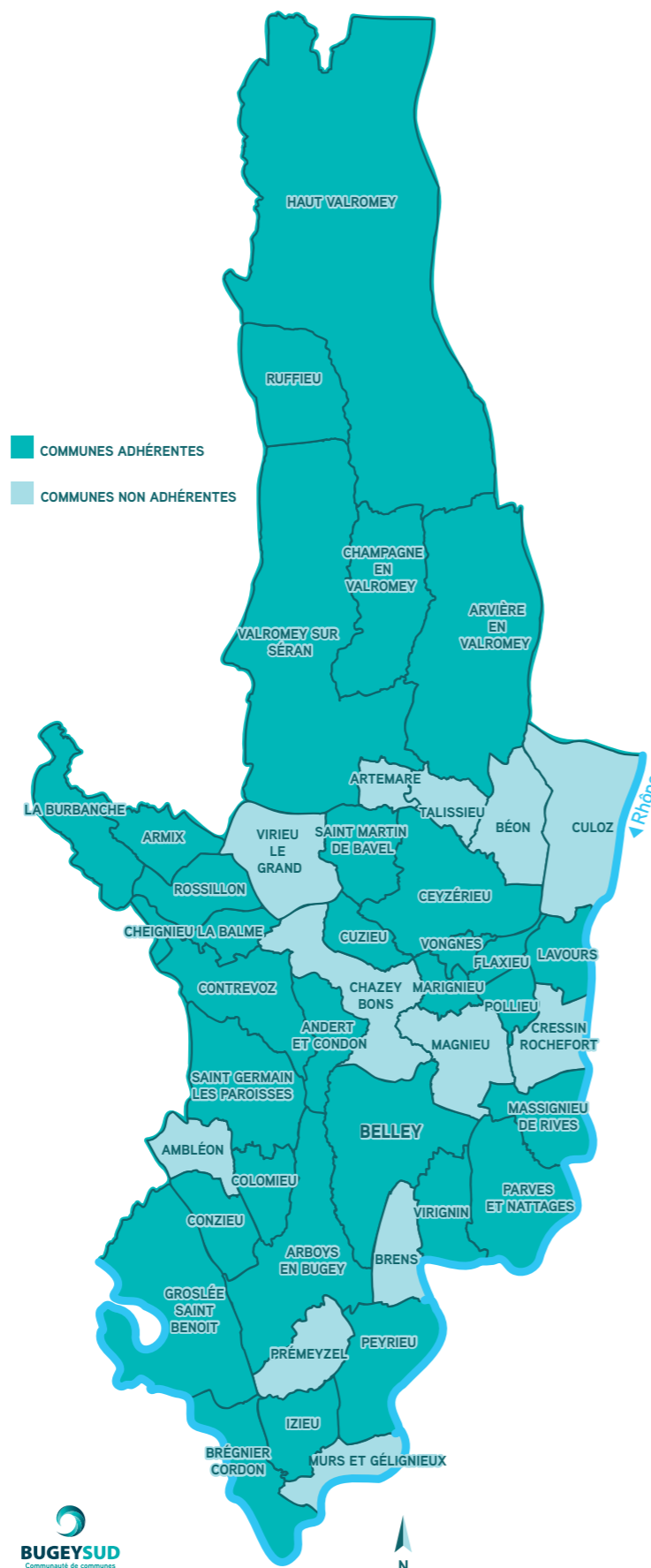
SECRÉTARIAT DE MAIRIE ITINÉRANT

2022 : Création d'un service de secrétariat de mairie itinérant

Dans le cadre du projet de territoire Bugey-Sud, un **service commun de secrétariat de mairie itinérant a été mis en place le 1^{er} novembre 2022** afin de soutenir le fonctionnement des secrétariats de mairie des communes.

Au 31 décembre 2022, **31 communes et le SIVOM du Valromey ont adhéré** au service.

Les adhérents bénéficient de missions pour des besoins de remplacements d'agents absents, surcharge de travail, renfort dans l'attente d'un recrutement, accompagnement d'un agent nouvellement recruté ou gestion d'un dossier demandant une technicité particulière. Ils bénéficient également de missions collectives comme des formations communes dispensées sur le territoire, de la mise en commun des méthodes de travail et fiches réflexes, groupements d'achats (recherche d'économies d'échelles).



LES RESSOURCES HUMAINES

Le projet d'administration

Pour armer techniquement le projet de territoire, il a été nécessaire d'adapter la structure de la CCBS aux nouveaux objectifs définis par la collectivité et de coconstruire un nouveau projet d'administration des services. Pour que ce projet soit approprié par les services, il a été décidé de le réaliser totalement en interne.

Les étapes :

En 2022 : travail et finalisation de la phase 1 (adaptation de l'organisation interne eu égard au projet de territoire).

- Novembre 2021 à juin 2022 : audition des services, élaboration d'un diagnostic et travail de scénarii organisationnels
- 17/06/2022 : validation d'un scénario organisationnel en bureau à approfondir avec les services et représentants du personnel
- 27/06/2022 : réunion d'encadrement . Partage des premiers constats, des besoins et d'une première ébauche d'organisation. Echange sur la méthode pour essaimer et enrichir ce diagnostic avec tous les agents CCBS, et évaluation de la première ébauche d'organisation.

- Eté 2022 : duplication de la méthode de recueil des besoins et d'évaluation de la première ébauche d'organisation dans les services.
- 13/09/2022 : réunion d'encadrement remise en commun des travaux de l'été et construction d'une proposition.
- 21, 26/09/22 et 03/10/22 : réunion de bureau : travail et choix du scénario final.
- 04/10/22 et 25/10/22 : réunions du CT/ CHSCT, consultation du personnel et approbation du scénario final.
- 17/11/22 : présentation au conseil communautaire de la démarche et de l'organisation technique projetée
- 15/12/22 : modification du tableau des effectifs par le conseil communautaire pour ajustements.
- 2023 et au fil des recrutements : déploiement du nouvel organigramme technique.

En 2023 : travail sur les phases 2 (process et liens interservices) et 3 (sens, sentiments d'appartenance et attractivité) du projet d'administration.

Soirée du personnel le 7 décembre 2022



Les principaux indicateurs

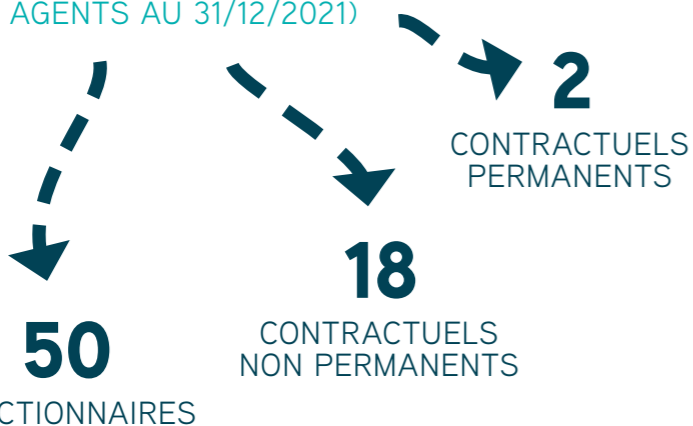


70 agents

AU 31 DÉCEMBRE 2022
(61 AGENTS AU 31/12/2021)

Le service RH a géré
88 dossiers d'agents
en 2022

(arrivées / départs /
contrats temporaires /
de remplacements)



1 024

BULLETINS DE PAYE



2 228 280 €

DE MASSE SALARIALE

TEMPS DE TRAVAIL

	FEMMES		HOMMES	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Temps complet	38	72 %	31	89 %
Temps non complet	15	28 %	4	11 %
TOTAL	53	100 %	35	100 %

EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES AGENTS EN 2022

Promotions internes - Aucune retenue par le CDG01	4 proposées
Avancement de grade	2

PYRAMIDE DES ÂGES (88 AGENTS)

Âge	FEMMES	HOMMES
+ de 50 ans	13 (25 %)	15 (43 %)
40 à 50 ans	22 (42 %)	7 (20 %)
30 à 39 ans	12 (23 %)	6 (17 %)
- de 30 ans	6 (11 %)	7 (20 %)

MOUVEMENTS
2022

18 arrivées
7 départs

RECRUTEMENTS
2022

42

PUBLICATIONS DE
POSTES (DONT 14
PUBLIÉS PLUSIEURS FOIS)
POUR 21 RECRUTEMENTS



431

CANDIDATURES



78

ENTRETIENS



509

RÉPONSES

La formation



287

JOURS DE FORMATION



107

FORMATION CNFPT
DONT
3 FORMATIONS
D'INTÉGRATION ET
7 PRÉPARATIONS AUX
CONCOURS

AGENTS AYANT SUIVIS AU MOINS UN JOUR DE FORMATION EN 2022

	Fonctionnaires	Contractuels	Totaux
Catégorie A	14	5	19
Catégorie B	12	1	13
Catégorie C	13	2	15
Total	39	8	47

49.5%
CATÉGORIE A

26.2%
CATÉGORIE B

22.4%
CATÉGORIE C

1.9%
AUTRES



9

FORMATION RÉALISÉES
SUR LE TERRITOIRE

sur les thèmes suivants :
Word / Enjeux de la
transition écologique /
Rédaction et contrôle
des actes administratifs /
Accompagnement des cadres
dans la mise en oeuvre des
projets de transformation /
Manager à distance (télétravail)



1090

JOURS DE MALADIE ORDINAIRE
[1 147 EN 2021]

Prévention, hygiène et sécurité

**Nomination d'un agent de
prévention** en 2022 (1 agent :
70% adjoint à la DRH et 30%
agent de prévention)

Document unique : élaboration
et validation 2^{ème} semestre
2022 et mise en œuvre du plan
d'actions en 2023

Transfert des compétences eau et assainissement à la CCBS : La procédure d'intégration

Les agents de la CCBS, des communes de
Belley et de Culoz et des syndicats ont été
rencontrés à l'occasion :

- d'une **réunion collective le 14 juin 2022**,
au cours de laquelle l'intention du transfert
a été présentée ainsi que les principes en
lien avec la reprise des personnels,
- d'**échanges individuels** organisés **entre
le 20 juin, et le 19 septembre 2022** pour
prendre connaissance des interrogations
des agents, de portées collectives ou
individuelles,
- d'une **réunion collective le 2 juillet 2022**
avec les agents des syndicats dans la
perspective de dissolution au 1^{er} janvier
2023 .



Le dialogue social

Le Comité Social Territorial remplace le CHSCT et CT

La loi du 6 août 2019 prévoit qu'à l'issue des élections professionnelles, une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif soit instituée :

Le Comité Social Territorial (CST) (fusion du CHSCT et CT).

Les élections ont eu lieu le 8 décembre 2022, une seule liste a été déposée par la CFDT pour le collège des agents : 3 titulaires et 3 suppléants ont été élus.

Le CST connaît des questions relatives notamment :

- A l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations ;
- A l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;
- Aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- Aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels ;
- Aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations ;
- Aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale et aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- A la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité dans le travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et au respect des prescriptions légales y afférentes.

RÉUNIONS DU CHSCT / CT

Adoption du règlement de temps de travail des agents de la CCBS en 2022 :

Le règlement a été élaboré en s'appuyant sur les principes suivants qui ont constitué le cadre de réflexion de la démarche de refonte du temps de travail :

- Respecter le cadre réglementaire du temps de travail dans la fonction publique territoriale conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Garantir un haut niveau de service public et répondre aux attentes de la population ;
- Harmoniser et adapter les cycles de travail aux différents services de la CCBS ;
- Reconnaître les sujétions à l'ensemble des agents concernés ;
- Apporter de la souplesse au dispositif d'organisation du temps de travail ;
- Soutenir la démarche de qualité de vie au travail.

Cette démarche se fonde sur les dispositions de la loi n° 2019-618 de transformation de la fonction publique (LTFP) du 6 août 2019 et notamment de son article 47 qui prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires de temps de travail et par conséquent celui en vigueur pour la collectivité et qui date de mars 2016.

Le CT/CHSCT a collaboré au projet de règlement du temps de travail avec le service RH.

Au total 9 réunions de travail ont permis de présenter ce projet à l'autorité territoriale et au conseil communautaire du mois de décembre 2022 pour adoption finale.



10 318 €

MONTANT ANNUEL PARTICIPATION EMPLOYEUR SUR PRÉVOYANCE



20 €

PAR AGENT



20 755 €

COTISATION AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES (CNAS)



23 935 €

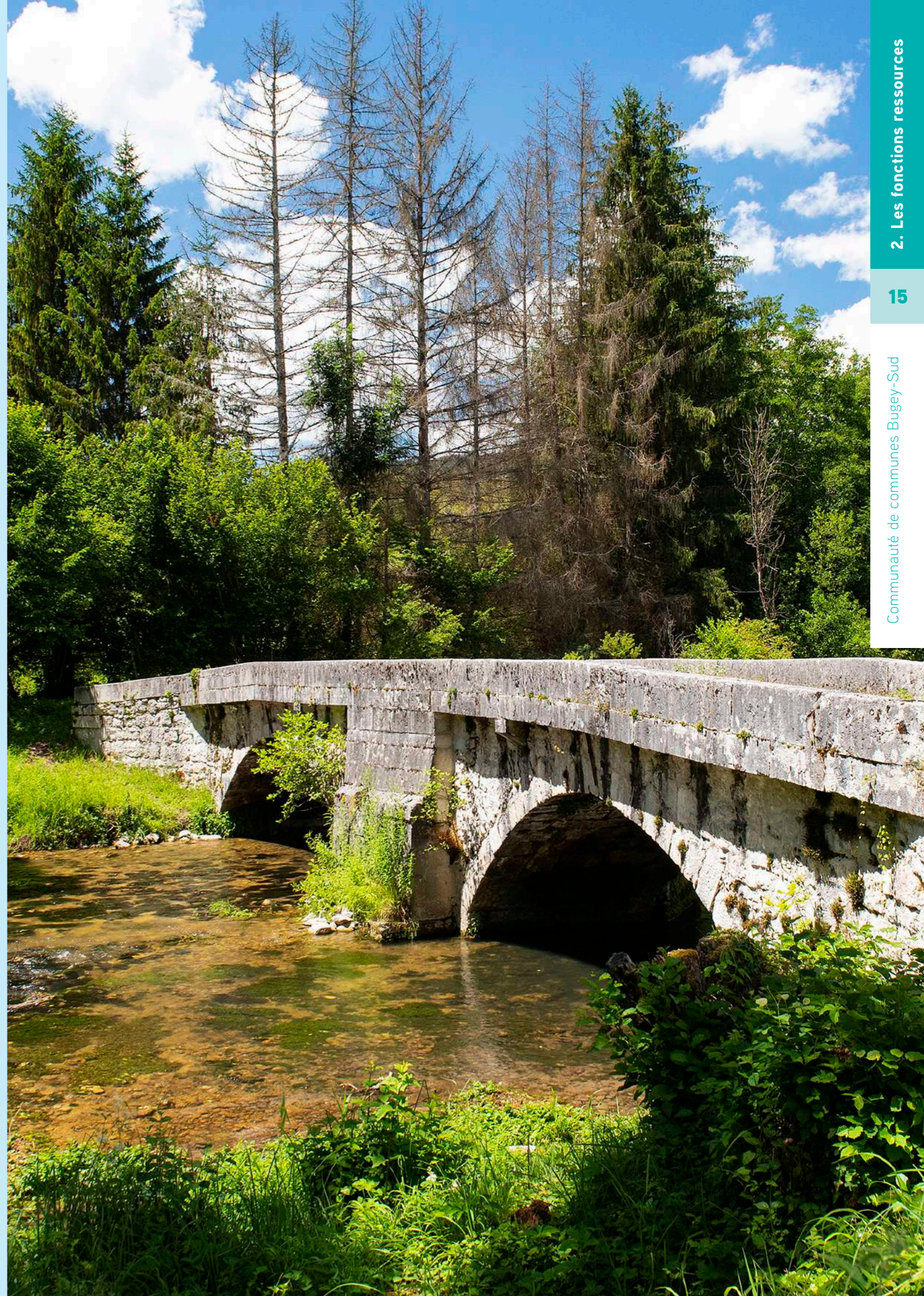
MONTANT DE PARTICIPATION AUX TICKETS RESTAURANT (50% DE LA VALEUR)



10

AGENTS ONT BÉNÉFICIÉ DU FORFAIT MOBILITÉ

Mise en place du forfait mobilité durable pour les agents à compter du 1^{er} janvier 2022 [tout ou partie des frais engagés pour les déplacements domicile/lieu de travail, en vélo (mécanique ou VAE) ou covoiturage (conducteur ou passager)]



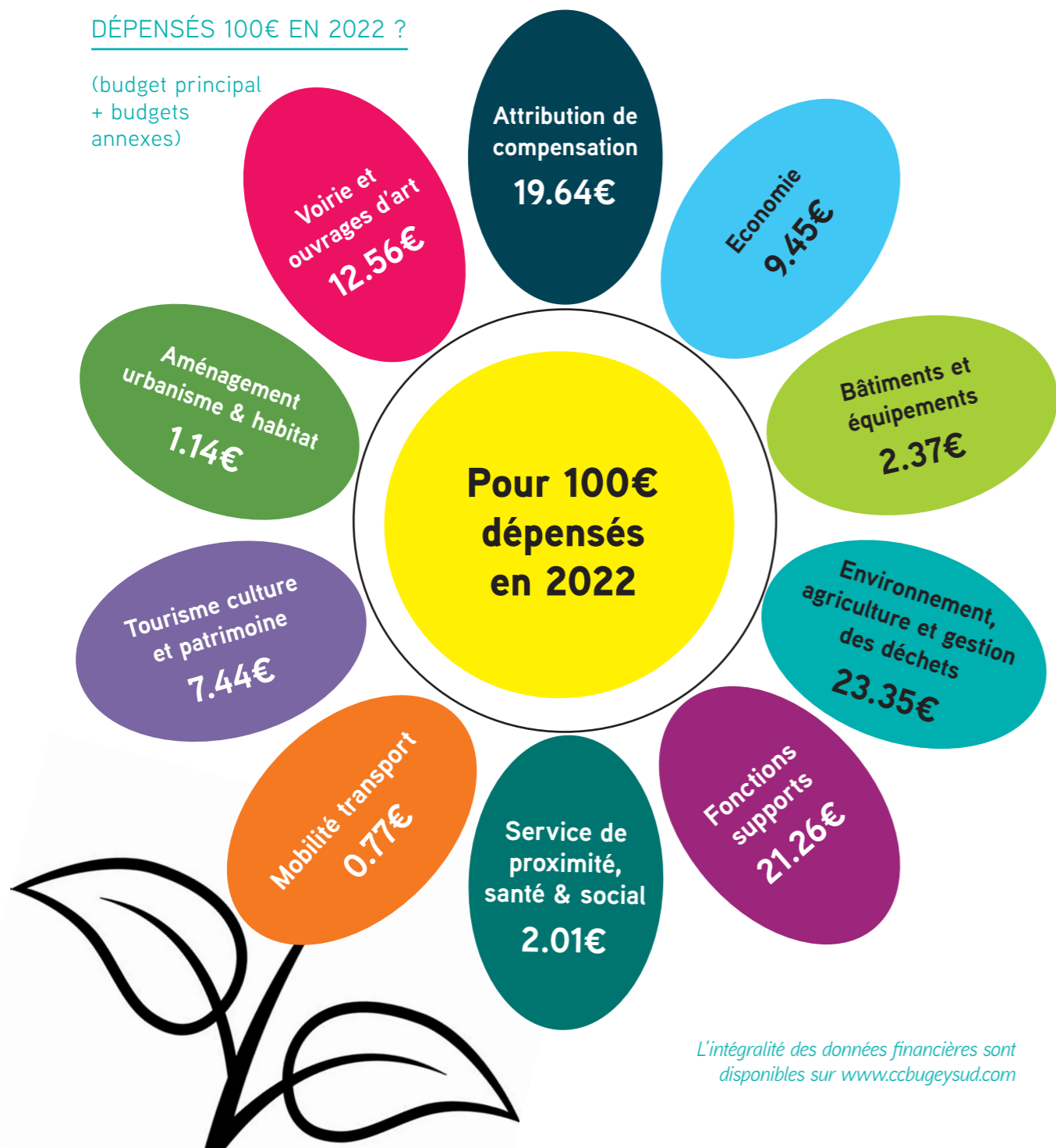
LES FINANCES (SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022)

LES DÉPENSES > LES RECETTES (BUDGET PRINCIPAL)



COMMENT SONT DÉPENSÉS 100€ EN 2022 ?

(budget principal + budgets annexes)

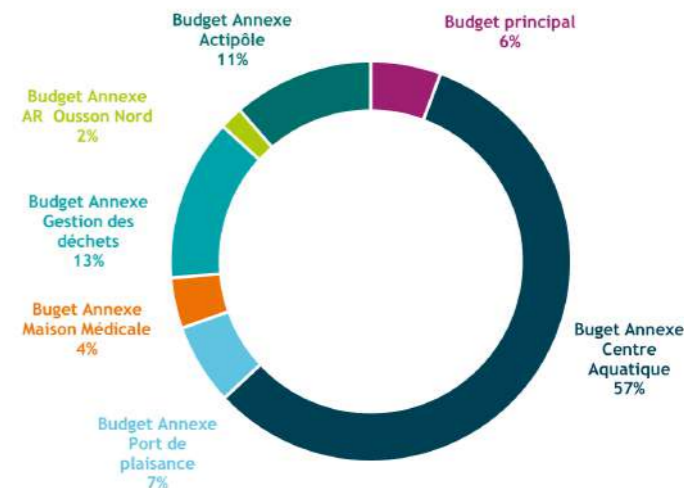


L'intégralité des données financières sont disponibles sur www.ccbugeysud.com

La dette



Répartition de l'encours de dette au 31-12-2022



	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12 (capital restant dû)	14 M€	13,5 M€	12,7 M€	11,9 M€	11,1 M€

La capacité de désendettement

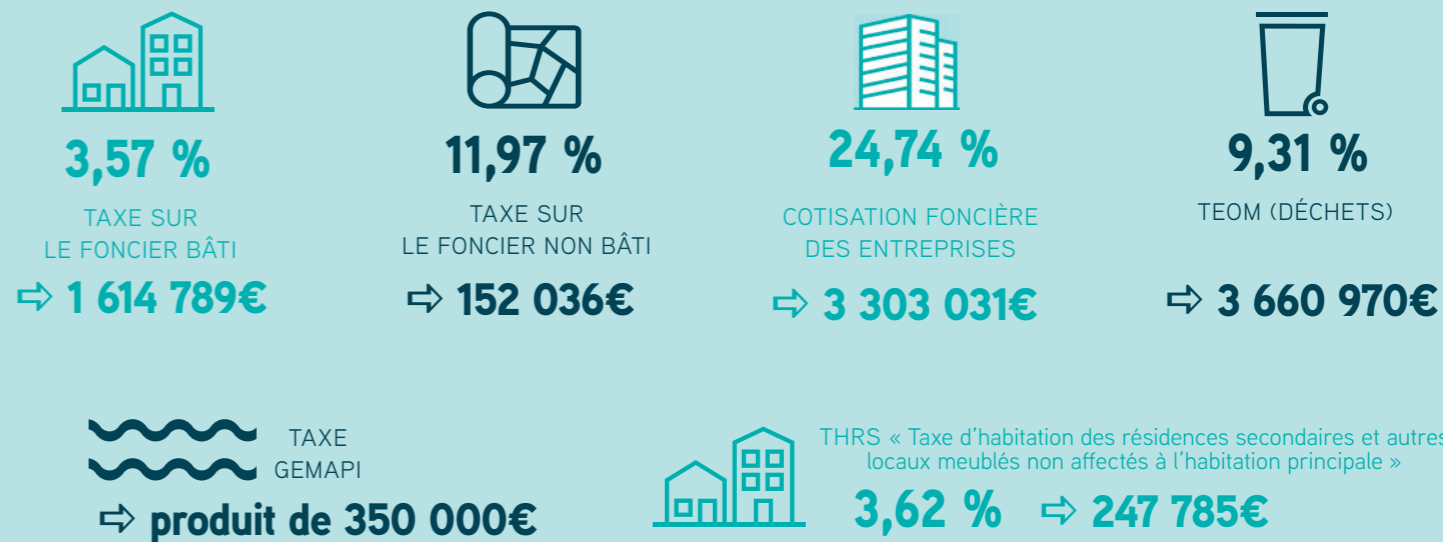


CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (le plafond national de référence est de 12 ans)

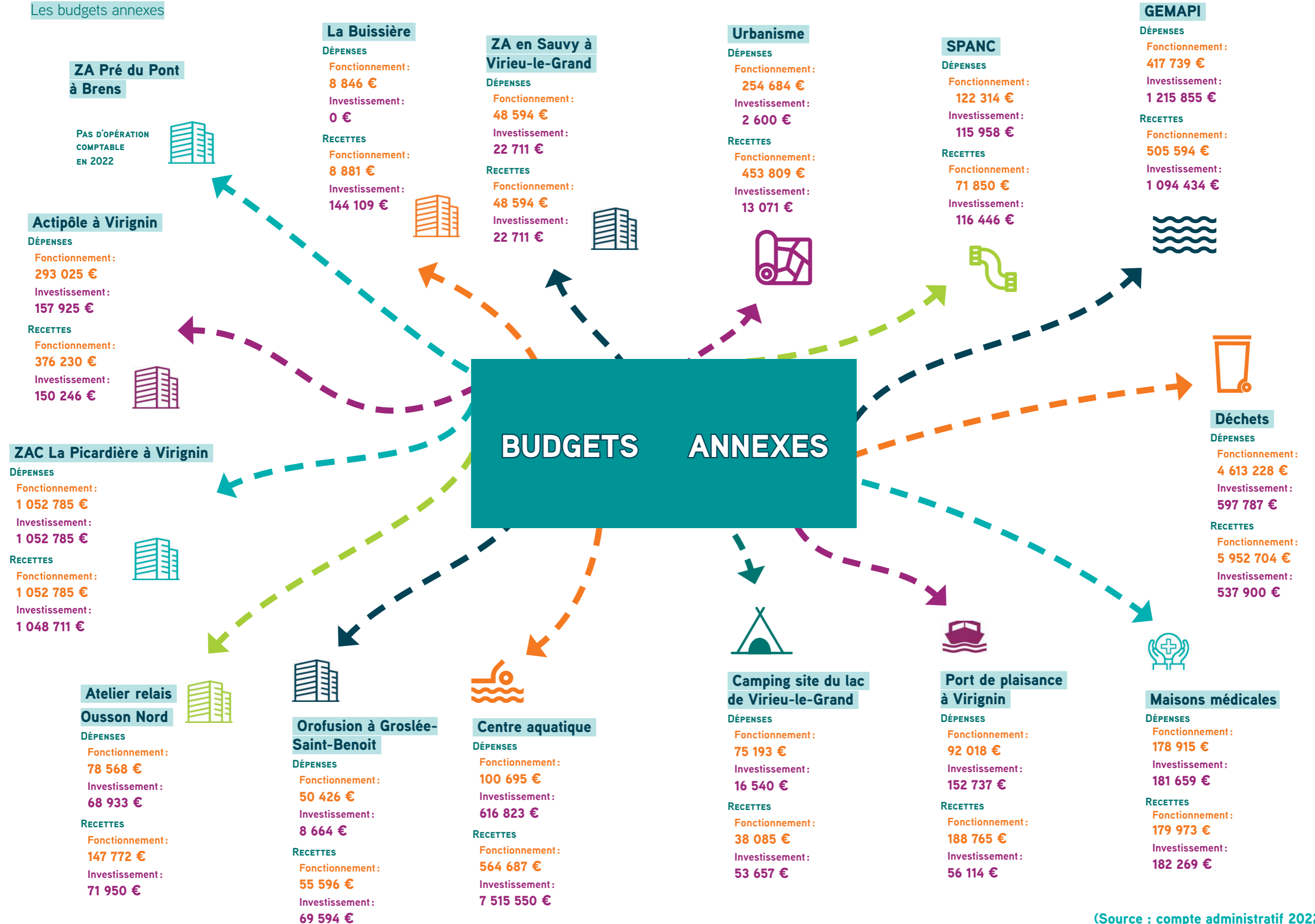


La fiscalité / Les taux

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2015.



Les budgets annexes



(Source : compte administratif 2022)

LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service a pour mission la sécurisation et l'optimisation des achats réalisés par la communauté de communes Bugey-Sud, dans le respect des principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Le service **commande publique** accompagne les élus et l'ensemble des services de la CCBS, en étant force de proposition, dans la définition des besoins, les modalités de la procédure à mettre en oeuvre et l'analyse des offres.

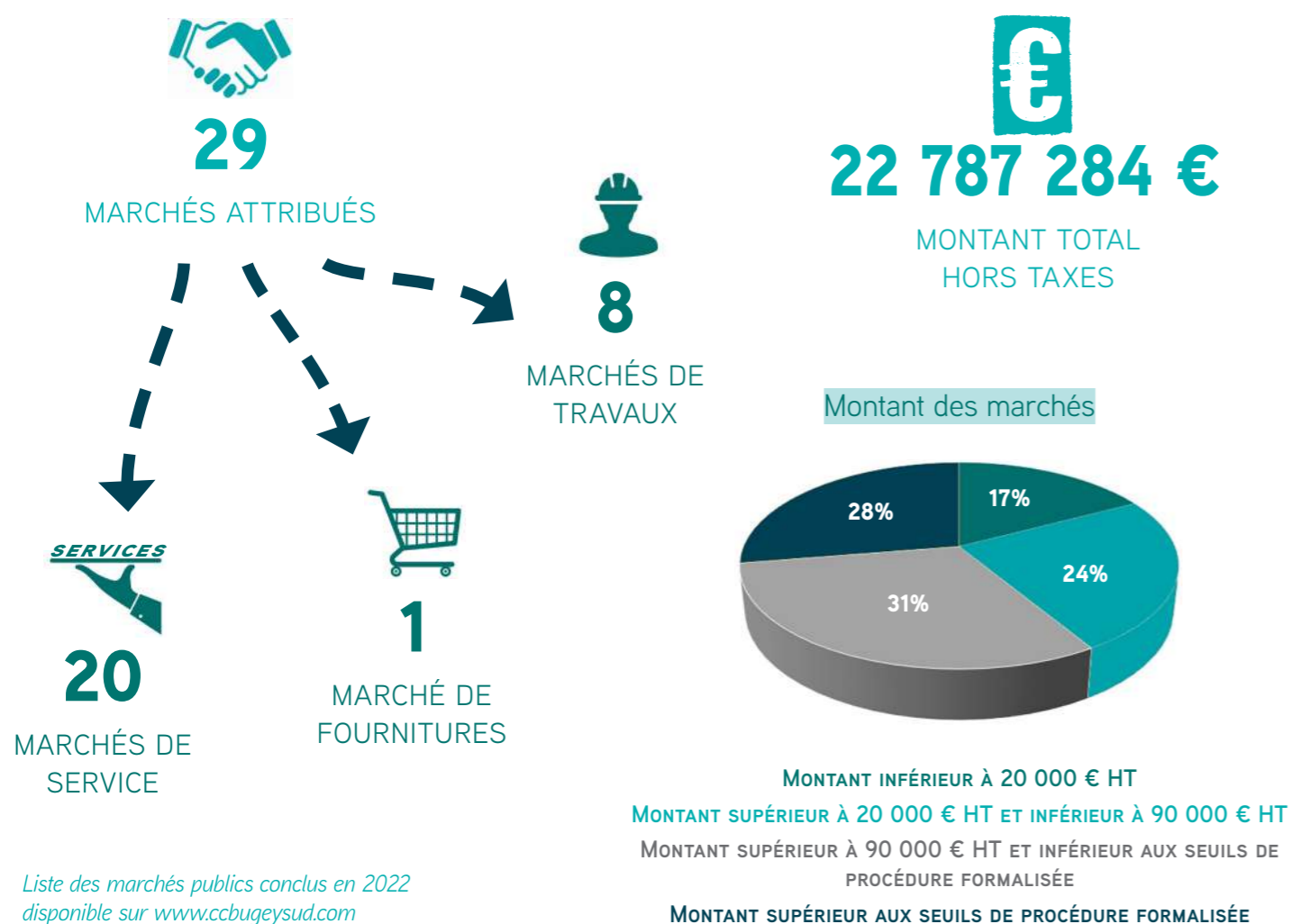
Il est le **garant de la sécurité juridique des achats** de la collectivité.

La CCBS utilise la plateforme des acheteurs de l'Ain **marchespublics.ain.fr** pour publier les dossiers de consultation, recevoir les offres des candidats et notifier les marchés aux attributaires.

Les faits marquants de 2022...

- Notification du marché de MOE pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD en vue de l'aménagement du futur siège de la CCBS.
- Notification du marché d'exploitation du service de collecte des ordures ménagères
- Notification du marché d'exploitation de collecte sélective
- Notification du marché de MOE pour la réhabilitation de la marbrerie et aménagement des abords de la cascade de Glandieu

3. LE PÔLE DÉVELOPPEMENT



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique s'exerce à travers l'aménagement des zones d'activités (16 ZAE), et la politique d'aide, de soutien et d'ingénierie sur tous les champs de l'économie : guichet pour les politiques contractuelles, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'entrepreneuriat, l'emploi-formation, le commerce, l'immobilier d'entreprise, l'agriculture, la forêt avec un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT).

Les politiques contractuelles au service de la ruralité

Bugey-Sud porte et anime le programme européen LEADER

Le programme LEADER 2014-2022 est une déclinaison du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) lui-même issu de la PAC (Politique Agricole Commune).

Rappel des 3 principes majeurs de LEADER :

- Une gouvernance associant acteurs privés et publics au sein du comité de programmation avec une majorité de voix pour le collège privé,
- L'appui à l'émergence de projets pour le développement rural, en lien avec la stratégie globale d'aménagement et le développement économique du territoire,
- L'accompagnement et le financement des projets répondant aux principes de développement durable.



 **70** PROJETS

Activité et projets soutenus en 2022 ...

- 6 comités de sélection
- 11 projets accompagnés : 6 structures de l'ESS
- 3 manifestations culturelles, 1 concernant l'orientation professionnelle des jeunes ainsi qu'un PAAT

Exemple de projets soutenus en 2022

- **Projet de reprise de la pisciculture de Chazey-Bons**
- **Projet Agricole et Alimentaire Territorial de la communauté de communes Bugey-Sud (PAAT)**
- **Salon des métiers de l'entreprise et de l'industrie (SMILE 2022)**
- **Espace co-working de la commune de Valromey-sur-Séran.**

Collaboration avec d'autres territoires

Préparation de la candidature au programme LEADER 2023 – 2027

La Région, autorité de gestion du FEADER, a souhaité que les territoires présentent une candidature d'échelle départementale soit 12 Groupe d'Action Locale contre 43 dans la programmation qui s'achève. La candidature du GAL de l'Ain au programme LEADER 2023 – 2027 rassemble ainsi 315 communes au sein de 10 EPCI. Afin d'assurer la meilleure représentativité des territoires ruraux et pour être au plus près des porteurs de projet, le futur GAL a été territorialisé en 4 bassins de vie :

Haut-Bugey ; la Bresse ; Dombes-Saône ; Bugey-Sud / Plaine de l'Ain

Les GAL existants seront maintenus pour l'audition des porteurs de projets et donner un avis consultatif au GAL de l'Ain, seul décisionnaire. 3 représentants du collège privé et 2 élus du GAL Bugey seront invités à siéger au GAL départemental. Haut-Bugey agglomération a été retenu comme chef de file et porteur juridique du nouveau programme LEADER pour le Département de l'Ain. La candidature a été déposée à la Région fin décembre 2022, la sélection des territoires par la Région aura lieu en mars 2023 pour un démarrage du nouveau programme prévu pour fin 2023.

Soutenir les programmes d'investissement de l'intercommunalité et des communes

■ Suite à la signature du CRTE de Bugey-Sud le 20 décembre 2021 avec l'État qui fait suite au contrat de ruralité, l'année 2022 a été la première année de déploiement du programme d'actions du CRTE.

Ce contrat a pour objectif d'accélérer la relance et accompagner les transitions (écologiques, démographiques, numériques et économiques) dans les territoires.

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 mars 2022 avec à l'ordre du jour :

- Principales conclusions du projet de territoire de Bugey-Sud
- Ajustement du plan d'actions du CRTE signé le 20/12/2021
- Convention financière annuelle du CRTE pour 2022 et fiches-actions correspondantes



Soutenir L'Economie circulaire, Sociale et Solidaire ...

La communauté de communes Bugey-Sud, la CRESS et l'AGLCA ont proposé plusieurs temps d'échanges dans le cadre du mois national de l'ESS 2022.

• Le mardi 8 novembre à l'Actipôle Bugey-Sud à Virignin : restitution du diagnostic de l'ESS réalisé par l'AGLCA et la CRESS en 2021 (diagnostic et enjeux territoriaux de l'ESS) avec les témoignages de structures de l'insertion par l'activité économique du territoire :

→ Recyclerie Valoriste Bugey-Sud (VBS) qui travaille autour de l'économie circulaire et de l'insertion des publics défavorisés.

→ Intervention de l'association Alfa 3 pour présenter le dispositif de la clause sociale dans les marchés publics.



08/11/2022 : matinale "ESPRESSO" organisée par la CRESS : "acheter et recruter autrement sur le territoire de Bugey Sud", sous la forme d'un speed-dating.

3 objectifs :

- Promouvoir l'offre des biens et services de l'ESS (SIAE/ESAT),
- Soutenir l'activité des entreprises de l'ESS investies dans l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi,
- Encourager et accélérer l'impact social des achats et des recrutements responsables des entreprises du territoire.

24/11/2022 : formation sur la gouvernance collégiale des associations proposée par L'AGLCA

Développer l'attractivité, la promotion du territoire et soutenir le développement et l'installation d'activité

L'ACTIPÔLE : UN PÔLE ENTREPRENEURIAL, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

La communauté de communes Bugey-Sud soutient la création et l'implantation d'entreprises. Elle propose un équipement (location de bureaux ou d'ateliers en pépinière et en hôtel d'entreprises) et un parcours favorisant l'activité et l'emploi par l'accompagnement, la recherche de solutions, le réseautage et l'orientation vers les partenaires économiques.



55

EMPLOIS CRÉÉS
OU MAINTENUS



11
ENTREPRISES

- MG Taxi
- Ain Savoie Ingénierie
- Taxi M3D
- Global Business Stratégie
- Nya Id
- Nau Conseil
- 3MC Développement
- Eurex Fiduciaire Européenne
- GERAL
- EV4 France
- SOGEDO

ROTATIONS

- 5 départs (Global Business Stratégie, Nau Conseil, Taxi M3D, 3MC Développement, Ain Savoies Ingénierie)
- 3 arrivées (Clart&Sens, Le Conservateur, Scribe)

LE PÔLE ENTREPRENEURIAL

Porte d'entrée pour les créateurs, repreneurs et entrepreneurs

Présence des partenaires de la création : chambres consulaires, Initiative Bugey, Bugey Développement, Réseau entreprendre Savoie, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, Coopérative d'activités et d'emplois CAE La Bâtisse ADIE, BGE, Alec01.



ACTIPÔLE

- 23 bureaux de 9 à 16 m²
- 1 bureau éphémère
- 3 salles de réunion
- 7 ateliers de 140 à 260 m²

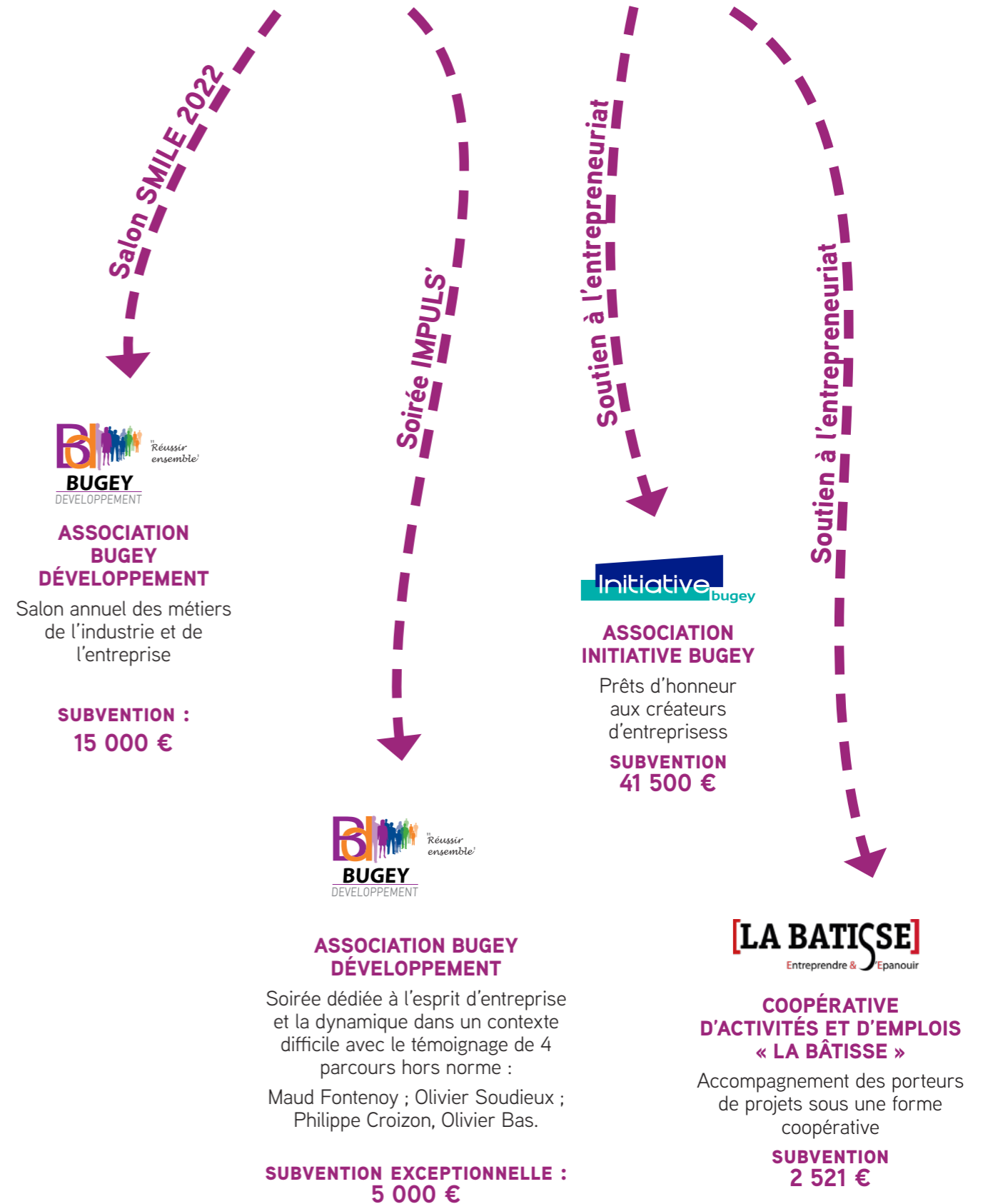
L'ANIMATION ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE



Journée Portes Ouvertes à Actipôle le 29 septembre 2022.

- Stand des partenaires de l'accompagnement
- Emploi-formation
- Création et aide à l'entrepreneuriat
- Ateliers flashes proposés par des experts : gestion du stress du chef d'entreprise, stratégie de développement, sécurité numérique, construire et protéger le patrimoine du chef d'entreprise.

BUGEY-SUD , SON RÉGIME D'AIDE



Le service tient une veille et accompagne des projets d'entreprise afin de mobiliser les aides et fonds possibles auprès des différents organismes : fonds européens, fonds d'Etat et aides régionales, détection de dossiers pour l'aide à l'immobilier d'entreprise avec le soutien du Département, montage de dossier dans le cadre de France relance, information sur les appels à projets en cours ...

Bugey-Sud soutient les compétences et l'emploi

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES BUGEY-SUD

Le "centre de développement des compétences Bugey-Sud", géré par l'APFA évolue avec un nouveau catalogue de formation. La CCBS organise, avec Bugey Développement, le suivi du Centre de Développement en réunissant un comité directeur et un comité de pilotage (juin 2022) autour des acteurs de la formation et de l'emploi.



247

STAGIAIRES



2 673

HEURES
DE FORMATION

+ Aménagement de deux salles de formation supplémentaires.

COMMISSION EMPLOI-FORMATION



Participation mensuelle au côté de Bugey Développement. Cette commission réunit les entreprises du territoire et les acteurs de l'emploi, formation et insertion.

COMITÉ EMPLOI-FORMATION



2 réunions en 2022 pilotées par le Sous-Préfet de Belley. Travail engagé sur les problématiques de mobilité liées à l'emploi.

Les Zones d'Activités

VILLAGE D'ENTREPRISES AU PARC D'ACTIVITÉ BUGEY-SUD

Signature d'un compromis de vente avec ELTIA pour la réalisation d'un village d'entreprises d'environ **8 530 m²** comprenant :

- 5 bâtiments d'activités avec ateliers modulables
- 3 bâtiments tertiaires
- 1 bâtiment central lieu de vie

Dépôt d'un 2^{ème} Permis de Construire en août 2022 sur un terrain de 9.133 m² "Ilot 2" pour 2 bâtiments d'activités et un bâtiment à usage de restaurant ou d'activités.



CESSIONS FONCIÈRES

■ **ZA Grand Camp - Peyrieu** : Vente à la société METAL HABITAT.

■ **ZA Parc des Fours - Béon** : Vente à la société PLOMB'ELEC.

■ **ZA En Sauvy - Virieu le Grand** : Vente à la société GENC MACONNERIE.

■ **ZA En Sauvy - Virieu le Grand** : Vente à la société PESENTI.

BOURSIMMO PRO, veille en foncier et immobilier d'entreprises



73

DEMANDES EN 2022

dont 35% en artisanat et petites industries, 31 % en activités de services aux entreprises, et 34 % pour les secteurs d'activités BTP, commerces, agriculture, tourisme, médical ...

L'offre en foncier et en immobilier d'entreprises disponible en Bugey-Sud

• **14,43 ha** de foncier Zones d'activités communautaires : ZA La Bruyère à Brégnier-Cordon et ZA La Berle à Murs-et-Gélignieux

• **1 bureau de 12m²** Pôle entrepreneurial Actipôle Bugey-Sud - ZA La Picardière à Virignin

• **40 ha** de foncier privé (10 terrains) sur le territoire

• **12** locaux d'activités privés

• **11** espaces tertiaires privés

PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN

Mai 2022 : Signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'E.P.F. de l'Ain pour les parcelles situées Zone d'Activités La Berle à Murs-et-Gélignieux.

SIGNALÉTIQUE



Clap de fin pour le dossier RIS (Relais Information Services), numéros et nom de rue, Totem dans les principales Zones d'Activités communautaires

€
43 000 €
BUDGET



Environnement et agriculture locale

LE PROJET AGRICOLE ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAAT)

■ Mise en œuvre du plan d'action du projet alimentaire :

- Labellisation du projet par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en mars 2022 (avec financement de 40 000 €), sélection en comité LEADER, et partenariat avec soutien financier par la CNR
- 10 rencontres : organisation de la gouvernance et COPIL (comité de pilotage)
- Prestation d'accompagnement à la concertation

■ Mise en œuvre des actions pilotes sur les enjeux prioritaires :

1. Programme d'animations agricoles et alimentaires pour les classes élémentaires de 6 communes du territoire, bénéficiant à 300 élèves
 - 10 animations pédagogiques ponctuelles en classe, en milieu naturel ou à la ferme programmées
 - 2 accompagnements pédagogiques pour développer un projet
 - 3 intervenants locaux accompagnés pour définir leur projet d'animation alimentation à destination des scolaires (2 associations – Ain'terlude et La Transfo, 1 coopérative – la Fruitière du Valromey) et rejoindre le réseau TablOvert – 2 journées de formation en 2022
2. Accompagnement d'un collectif informel d'agriculteur à la mise en place / maintien de pratiques agroécologiques
 - Etude des besoins d'accompagnement auprès des agriculteurs du territoire : mai à novembre 2022 (35 agriculteurs interrogés)
 - Mise en forme d'un projet d'accompagnement d'un collectif informel de 5 agriculteurs et 4 partenaires techniques à l'évolution et diffusion de pratiques de conservation des sols – réponse à l'AAP « Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône » en décembre 2022
3. Démarrage du programme d'animations de proximité pour l'installation et la transmission en agriculture avec un premier théâtre forum en décembre 2022

Charte forestière du massif du Bugey...

La convention pour l'animation de la Charte (01 05 2020 au 31 12 2022).

Le territoire de la Charte : Pays de Gex, Haut-Bugey Agglomération, CC Pays Bellegardien, CC Bugey-Sud

La charte se décline autour des axes :

■ **Axe 1** : Forêts ressources de bois ; gérer et mobiliser dans un contexte de changement climatique

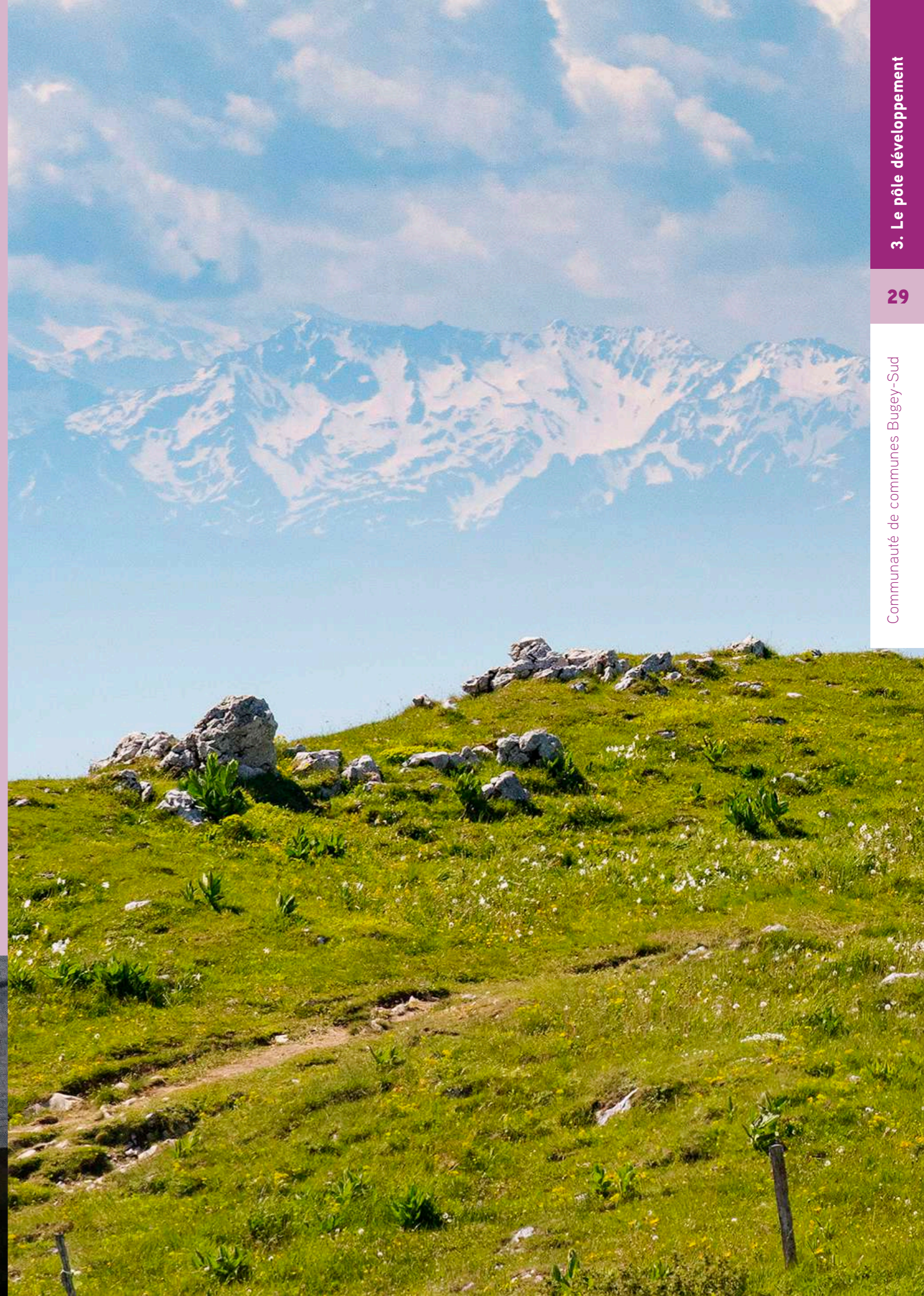
■ **Axe 2** : valoriser les produits bois et les compétences

■ **Axe 3** : Forêts multifonctionnelles

■ **Axe 4** : Favoriser la cohésion et le développement du territoire

Les actions du service

- Suivi et relais de l'animatrice de la charte
- Accompagnement de porteurs de projets filière-bois



LE TOURISME

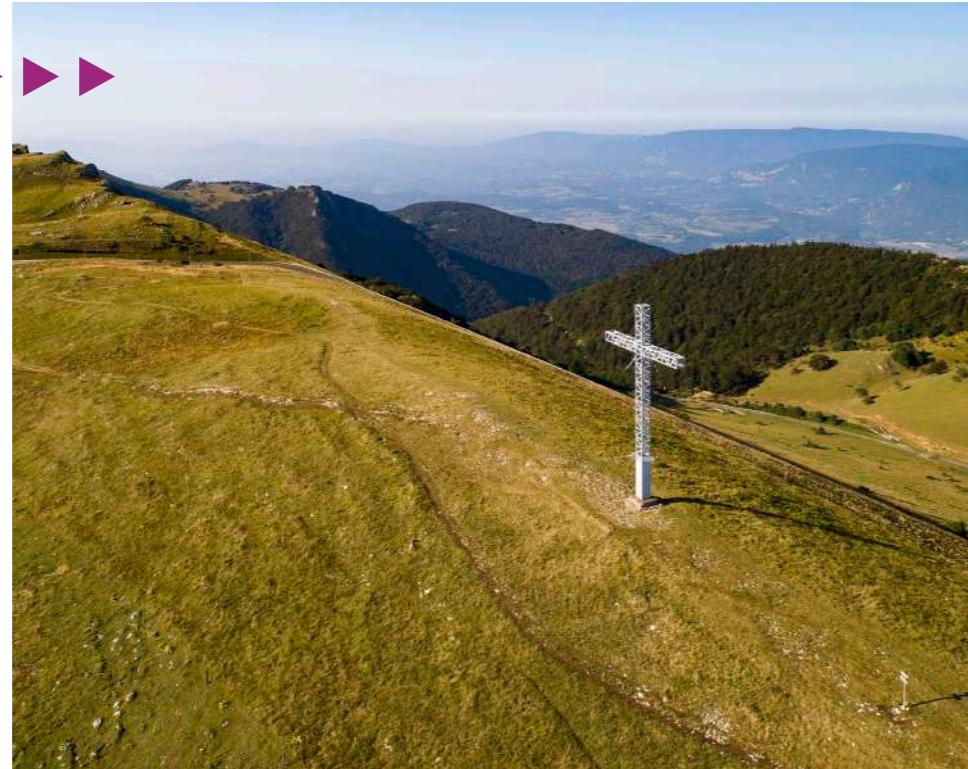
Qualification et entretien des sites naturels et touristiques

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MASSIF DU GRAND COLOMBIER

- Réalisation d'un plan-guide par le CAUE de l'Ain
- Animations proposées dans le cadre de l'animation de l'Espace naturel sensible du Grand Colombier :

Organisation de temps de découverte de la réserve biologique intégrale de la Griffes du diable avec l'Office National des Forêts

Organisation d'une journée de découverte de l'alpage du Grand Colombier, en partenariat avec la SEMA, le CEN, ACNJ, Aincognito et avec le soutien du Département de l'Ain et de la Région Auvergne Rhône-Alpes



SITE DU LAC DE VIRIEU-LE-GRAND

- Démolition du local à bateaux
- Evacuation de l'ensemble des mobil-homes
- Démontage des pontons
- Redéfinition du mode de gestion de la pêche sur le lac avec la mise en place d'une convention avec l'AAPPMA du Bas-Bugey
- Convention pour l'activité de petite restauration (food truck)

Bugey-Sud lauréate de l'appel à projet Avenir Montagne Investissement pour le projet de requalification du site.

PORT DE VIRIGNIN

- Création de zones de stationnement : véhicules légers : 25-30 places / remorques
- Refonte de la signalétique du site
- Conventions pour l'activité de petites restaurations (accueil de deux food-trucks)

**96 contrats d'amarrage sur l'année
6 escales**

€ **47 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT

VALORISATION DU SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU

- Mise en place d'un sens unique (3 réunions publiques)
- Recrutement du maître d'œuvre du projet de requalification du site
- Réaménagement du sentier de l'eau
- Installation de l'entreprise « Quand On sème » au sein de l'ancienne marbrerie
- Recondution du gardiennage en juillet et août afin de réguler les incivilités constatées sur site et d'orienter les visiteurs vers les zones de stationnement

Bugey-Sud lauréate de l'appel à projet Avenir Montagne Investissement pour le projet de requalification du site.

€ **35 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT



MAISON DU MARAIS DE LAVOURS

- Renouvellement de la convention pluriannuelle (2023-2027) de partenariat avec l'EID pour la gestion de la Maison du Marais

€ **66 385 €**
SUBVENTION ANNUELLE

Engagement de la CCBS de conduire un projet de requalification de la Maison du Marais de Lavours (accueil, muséographie) avec l'objectif d'un démarrage des études de maîtrise d'œuvre en 2024.



Subventions intercommunales pour la conduite et l'organisation de projets et manifestations touristiques, sportifs, patrimoniaux, culturels et d'éducation à l'environnement et au développement durable à rayonnement intercommunal

€ **56 800 €**
TOTAL DES AIDES

24 STRUCTURES SOUTENUES



Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier

L'Office de tourisme est le bras armé de la communauté de communes Bugey-Sud pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement touristique.

Les missions suivantes lui sont confiées :

- Accueil et information.
- Promotion, communication.
- Coordination et fédération des acteurs touristiques.
- Commercialisation de biens et prestations touristiques.
- Événementiels touristiques et visites guidées.
- Gestion et exploitation des équipements et des offres touristiques.
- Concours technique à la politique de développement touristique de la communauté de communes.
- Observation touristique.

€ 329 000 €
SUBVENTION 2022

€ 57 070 €
REVERSEMENT
TAXE DE SÉJOUR



Traduction et déclinaison du positionnement touristique "vélo"

►►► Soirée des partenaires Bugey Vélo le 12/05/2022 à destination des professionnels touristiques, des clubs, et des élus.

►►► Sponsoring événementiel de l'Ain Bugey Valromey Tour et de l'Union Cycliste Belley Culoz : 9 600 €



Mise en œuvre du schéma de signalétique d'information locale

OBJECTIFS :

- Apporter une réponse aux besoins des professionnels en matière de signalisation routière,
- Permettre l'accès aux services et activités pour la population locale et les touristes circulant sur le réseau routier,
- Améliorer la signalisation en proposant une signalisation fiable et uniformisée,
- Mettre en valeur la richesse et la diversité des activités,
- Préserver les paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle.

€ 400 000 € TTC
COÛT DU PROJET (schéma signalétique, fourniture et pose)

Cofinancement (53%) par l'Etat (DSIL), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le programme européen LEADER Pays du Bugey

Structuration, organisation et mise en marche de l'offre d'activités de pleine nature

• ITINÉRAIRES VTT ET RANDONNÉE PÉDESTRE

- Finalisation de l'étude stratégique pour le développement de la filière VTT avec Haut-Bugey Agglomération / étude complémentaire sur les Plans en partenariat avec le Syndicat Mixte du Plateau de Retord
- Accompagnement du projet d'adaptation de la Grande Traversée du Jura VTT et du projet de GTJ Gravel
- Sécurisation du GRP Balcons du Valromey

• MISE EN PLACE DE NOUVELLES CARTES D'ORIENTATION AFIN DE DÉVELOPPER L'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTIELS ET DE STAGES

Accompagner la création d'activités et les porteurs de projet

Non-reconduction des dispositifs d'aide à l'hébergement et au développement de services.

Mettre en place des gouvernances adaptées aux enjeux de développement touristique

- Participation aux groupes de travail et comités de pilotage de la stratégie Moyenne Montagne de l'Ain et réponse commune à l'AMI Régional Territoires Région Montagne 4 saisons.
- Participation aux groupes de travail et comités de pilotage du collectif Lyon-Léman et signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné → 15 collectivités signataires



• AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE LOISIRS ORIENTATION AUX PLANS D'HOTONNES

Dans le cadre d'un projet de diversification touristique et d'animation quatre saisons grand public sur la station des Plans d'Hotonnes, la communauté de communes Bugey-Sud, en partenariat avec les acteurs de la station, a souhaité réhabiliter et développer l'offre "orientation" en créant un Espace Loisirs Orientation (ELO).

Le projet a été confié à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'Orientation.

L'ELO se compose :

- D'un parcours sportif composé de deux parcours (vert et bleu)
- D'un parcours de découverte ludique du patrimoine et du milieu naturel composé de 11 balises et énigmes à résoudre, en famille.

Ces réalisations s'inscrivent dans un projet plus large de promotion de la course d'orientation sur ce site, conduite par le Comité Départemental de la Course d'Orientation de l'Ain.

Elles en constituent le volet grand public de découverte de l'activité orientation (cartes, parcours techniquement simples pour des débutants), et de l'environnement patrimonial de la montagne du Bugey.

€ 13 000 € TTC
COÛT DU PROJET

Le projet est cofinancé (80%) par l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagne Investissement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain

PATRIMOINE ET CULTURE

Refonte de l'offre de découverte des patrimoines

Dans le cadre du schéma de protection et de valorisation des patrimoines de Bugey-Sud, le service patrimoine et l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier ont œuvré conjointement à la refonte de l'offre de découverte des patrimoines dans une optique de diversification de l'offre et des publics. Ainsi, l'offre de médiation humaine a été étoffée (nouveaux sites, nouveaux formats de visite) et une gamme de documents patrimoniaux a été créée.

Les nouveautés :

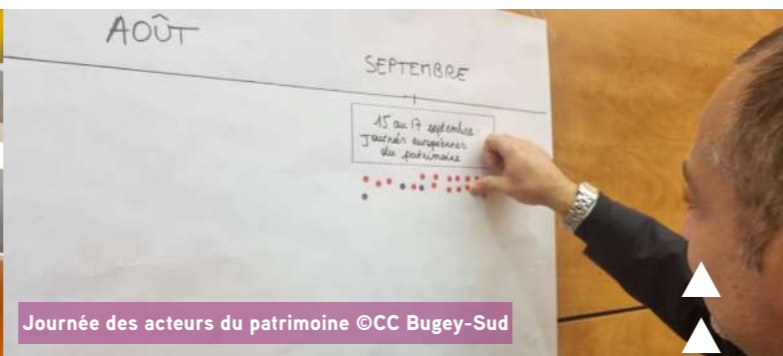
- Création d'une nouvelle collection de visites basée sur une découverte expérientielle.
- Renforcement de l'offre patrimoniale à destination des familles.
- Lancement de la gamme de documents "Patrimoine.s".



3 800

PERSONNES SUR LES ACTIONS DE MÉDIATION PATRIMOINE EN 2022

+ 24%
PAR RAPPORT À 2021



Journée des acteurs du patrimoine ©CC Bugey-Sud

Actions de fédération des acteurs

Fédérer et mobiliser les acteurs du patrimoine constitue l'un des axes du schéma patrimoine. A ce titre deux temps ont été organisés en 2022. L'occasion pour les acteurs du patrimoine de se retrouver, de communiquer et d'initier une démarche partenariale autour de projets communs.

Coordination des grands rendez-vous du patrimoine

Le service patrimoine coordonne les animations proposées lors des manifestations européennes et nationales et communique auprès des habitants du territoire.

En 2022 le service patrimoine a ainsi été partenaire de la Journée Internationale des Forêts ; des Journées Européennes de l'Archéologie et des Journées Européennes du Patrimoine.

En plus de ses actions de coordination et de communication, la communauté de communes a souhaité accentuer la programmation 2022 avec :

- La mise en place d'un temps festif et fédérateur le vendredi.
- La déclinaison d'animations autour de la sensibilisation au patrimoine naturel et aux paysages.
- La proposition d'animations itinérantes.



Atelier parure préhistorique - Journées Européennes de l'Archéologie ©CC Bugey-Sud



Visite de la grotte du Pic - Journées européennes du Patrimoine ©CC Bugey-Sud



Balade en vélo électrique - Journées Européennes du Patrimoine ©CC Bugey-Sud

Lancement de la démarche de préfiguration d'un projet culturel de territoire

Objectif : faire émerger une politique culturelle à l'échelle du territoire Bugey Sud co-construite avec les acteurs du territoire

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique territoriale avec les acteurs.
- Inventer de nouvelles formes de coopération avec les communes.
- Conforter une approche trans sectorielle de la politique culturelle.
- Tirer partie de ce qui fait culture sur le territoire.
- Sensibiliser les élus aux enjeux culturels actuels et les agents aux outils de la coopération territoriale.

3 temps de présentation de la démarche + 4 immersions

9
STRUCTURES CULTURELLES VISITÉES



170
PARTICIPANTS LORS DES 4 ATELIERS COLLECTIFS



26
ENTRETIENS AVEC DES ACTEURS INSTITUTIONNELS



- **167 contributions en ligne** : fiches persona, compte-rendus, enjeux, problématique et contacts
- **312 participants à l'enquête en ligne**

Zoom sur les journées du patrimoine



2 339

PARTICIPANTS



+ 35%

PAR RAPPORT À 2021

MOBILITÉS

COMPÉTENCE MOBILITÉ

■ La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité compétente en matière de mobilité.

Bugey-Sud dispose d'une convention de délégation pour organiser les services de proximité en complémentarité de l'offre régionale (transports réguliers), à savoir :

- le Transport A la Demande,
- les mobilités actives comme le vélo,
- les mobilités partagées comme le covoiturage,
- la mobilité solidaire...

Mobilités actives

Mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités actives (2022-2032)

■ AXE 1 : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

■ Projet d'aménagement d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz :

- Première réunion de cadrage
- Demandes de subventions
- Préparation de la consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre

Subventions obtenues : 592 000€

- Etat : 400 000 € (AAP DREAL AURA)
- CD01 : 192 000 €

■ Aménagements de sécurisation de la ViaRhôna :

- Sécurisation du carrefour du hameau des Mures (traversée RD + accès Port de Massignieu)
- Etude de sécurisation de l'accès au Pont de Groslée

Coût total opération : 77 800€ TTC
(70% de subventions : Région 50% - 20% CD01)

■ Actions d'entretien annuel de la ViaRhôna :

- Entretien courant : balayage, barrières, reprise
- Entretien exceptionnel : marquage + réparation de l'éco-compteur vandalisé

Coût total opération : 72 000€ TTC

■ AXE 2 : SERVICES

SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VAE

- 236 mois de location
- 110 bénéficiaires différents
- 65% de femmes
- Moyenne d'âge : 50 ans (de 16 à 77 ans)

Coût du service = 13 000€ TTC
Recettes : 9 440€ TTC



35 000

KM PARCOURUS
(+40% par rapport à 2021)

150 KM PAR MOIS PAR USAGER
EN MOYENNE

GÉOVÉLO

Outil cartographique :
référencement des aménagements
et équipements vélo

- Application gratuite :
 - communauté cyclistes (980 membres),
 - challenge d'activités,
 - calculateur d'itinéraire,
 - générateur de balades géo-guidées,
 - outil de signalement...



6 600€ TTC

COÛT DU SERVICE



■ AXE 3 : COMMUNICATION - SENSIBILISATION

■ Mise en place du savoir rouler à vélo :

Subvention à l'association Olévélo



285

ÉLÈVES
(12 classes)

Communes concernées : Arboys-en-Bugey, Belley, Brens, Cressin-Rochefort, Contrevoz, Massignieu-de-Rives
Coût du service : 8 500€ TTC



Mobilité solidaire

- Partenariat avec LUSIE01 :

Objectif : favoriser l'accès à l'emploi
Actions :

- Accompagnement (via une permanence mensuelle)
- Formation code de la route renforcée (10 jours pour 10 personnes)
- Bourse au permis : 8 620€ mobilisés pour 11 personnes
- Aides à la mobilité
- Prêt (véhicule autopartage, trottinettes, scooter)



70

BÉNÉFICIAIRES



34 000€ TTC

COÛT DU SERVICE
(dont 10 000€ pris en charge
par la CCBS)

■ Atelier réparation vélo avec VBS (2 dates sur le marché de Belley).

■ Animation du Challenge Mai à vélo : 17 275 kms parcourus (+10% par rapport à 2021).

■ Atelier remise en selle (2 dates).

■ Promotion de la marque Bugey Vélo.

■ Déploiement du label Accueil Vélo par l'Office de Tourisme.

■ Participation aux Rencontres Vélos et Territoires à Bourges.

Animation générale de la politique mobilité

Relais mobilité

■ Création d'un Tutoriel : nouveauté 2022

• Objectif : faciliter le renseignement du public sur l'offre et des aides à la mobilité

• Destinataires : pôle emploi, mission locale, Maison France Services, Office du Tourisme, communes, assistantes sociales...

■ Diffusion d'informations : actualités, offre de transports, aides à la mobilité...

■ Renseignements usagers (par téléphone ou mail)

■ Promotion du Challenge Mobilité

Lancement de l'étude sur la stratégie mobilité :

■ Objectifs :

• Se doter d'une stratégie globale à 10-15 ans

• Faire évoluer les services de mobilité sur le territoire de Bugey-Sud à court terme (2023/2025)

■ Calendrier : Novembre 2022 / Mai 2023



42 300€ TTC

COÛT DE L'OPÉRATION
(financé à 80% : 50% Région ; 30% ANCT)

Bugey-Sud lauréat de l'Appel à Projets Avenir Montagnes Mobilités (ANCT) :

Subventions obtenues : 200 000 € (sur 3 ans) pour financer des services, de l'ingénierie et de la communication.



202 000 €

TTC DE DÉPENSES



80 200

KM PARCOURUS
(+20% par rapport à 2021)

81 115 €

TTC DE RECETTES

85 %

DES COMMUNES
DE BUGÉY-SUD CONCERNÉES

331

USAGERS DIFFÉRENTS
(DE 18 À 99 ANS)

9 270

TRAJETS
(+26% par rapport à 2021)

+ 178

NOUVEAUX INSCRITS EN 2022 (SUR 600)

TRANSPORT À LA DEMANDE

■ **Exploitation du service par la société :** AIT Mobilités

■ **Motifs :**

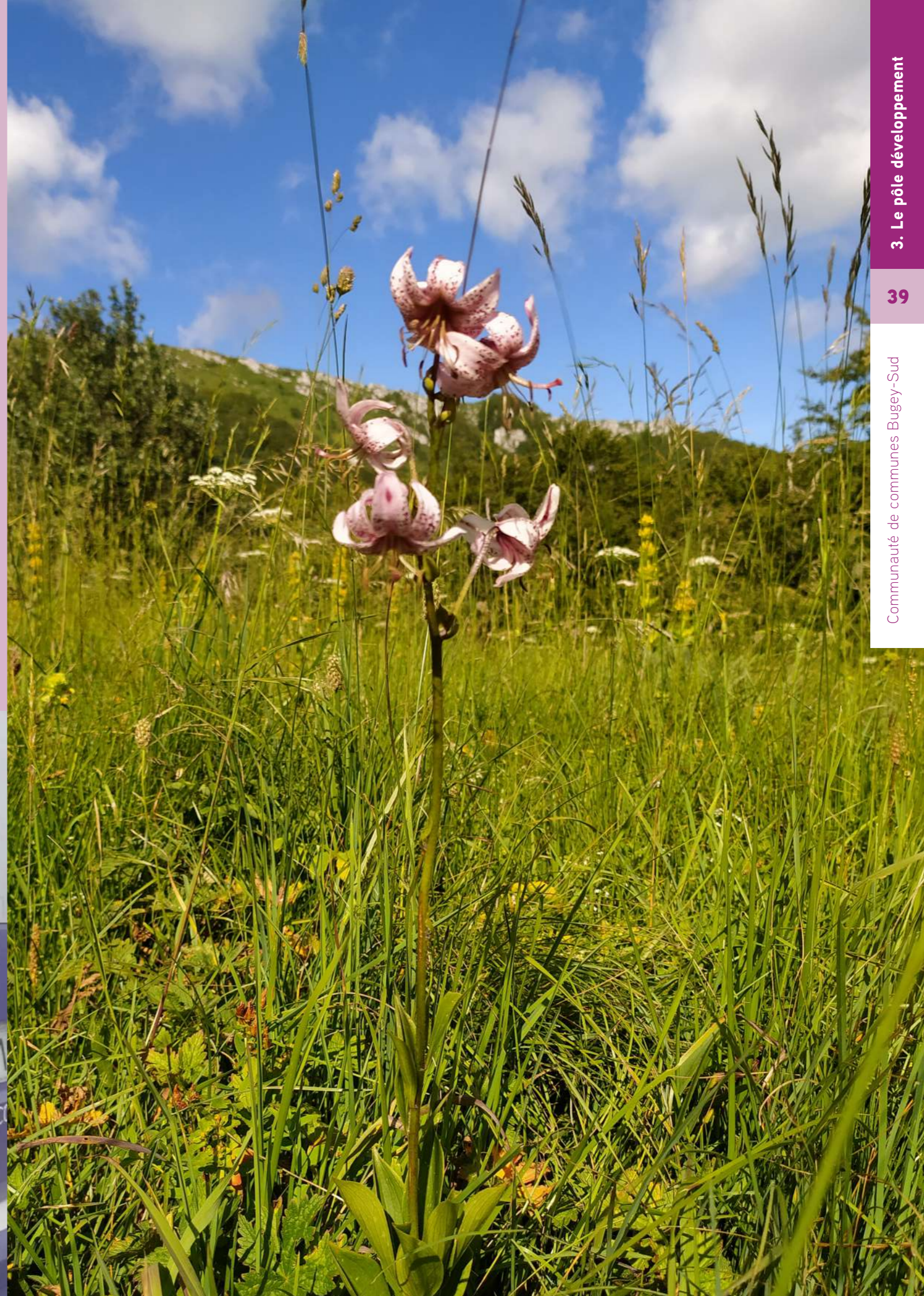
- 28% accueil de jour
- 25% médical
- 22% courses
- 15% loisirs
- 6% correspondance gare
- 4% social

■ **Type d'usagers :**

- 35% PMR
- 40% (+80 ans)
- 9% APA
- 5% demandeurs d'emploi
- 5% dérogations permanentes
- 6% dérogations temporaires

NOUVEAUTÉ :

Possibilité de bénéficier d'une dérogation temporaire en cas d'accident de la vie.



ACTION SOCIALE

POLITIQUE DE LA VILLE

Exercée depuis 2018 par la communauté de communes Bugey-Sud, la compétence politique de la ville vise à soutenir des actions permettant de réduire les écarts de vie entre le territoire et le quartier prioritaire de Belley, identifié par l'Etat sur des indicateurs de précarité. Les actions menées relèvent d'enjeux variés : égalité d'accès aux droits et aux services, à la mobilité, cohésion sociale, cadre de vie, vivre ensemble... Signé pour la période 2015-2022, le contrat de ville a été prolongé d'une année supplémentaire.

LES FAITS MARQUANTS DE 2022...

■ Evaluation de la politique publique et publication d'un rapport

■ Atelier de travail sur « l'invisibilité des femmes dans l'espace public »

■ Recrutement d'une médiatrice sur le dispositif adulte-relais

■ Gestion de l'Espace Pluriel, un lieu de vie utilisé par 9 structures (198 Av. du Huit Mai 1945, 01300 Belley)

■ Accompagnement du Conseil citoyen

- Participation à la 6^{ème} Rencontre départementale des Conseils citoyens de l'Ain le 30 septembre à Bellignat

- Soutien du projet "La Cantine des découvertes" : organisation de 4 repas issus de cultures différentes (entre 20 et 27 personnes à chaque repas)

- Participation à la fête du quartier Clos-Morcel - Brillat-Savarin

■ Soutien à l'acquisition des compétences de base, avec le co-financement des actions suivantes :

- **Coordination linguistique par Ecrit 01** : organisation de 3 rencontres et 9 permanences linguistiques, d'un examen blanc du Diplôme en Langue Française (DELF), et de la Journée nationale d'actions contre l'illettrisme (JNAI) le 22 septembre 2022 : 65 personnes sensibilisées sur la journée.

- **Formations compétences clés / français langue étrangère avec le centre de formation Go On** : 2 formations de 150h à Belley et Culoz, qui bénéficient à 27 personnes formées, habitant les communes de Belley, Culoz, Brens, Haut-Valromey et Valromey-sur-Séran

- **Formation "Autonomie au féminin" pour la maîtrise du français, la connaissance des droits et l'autonomie des femmes, avec le centre de formation Go On** : 170h de formation sur 2 sessions, auprès de 17 femmes formées (primo arrivantes, habitantes du quartier prioritaire, demandeuses d'emploi ou bénéficiaires du RSA).

Financement obtenu auprès de l'Etat pour les actions en faveur des primo arrivants* : **53 634€**

■ Soutien à des services à destination des jeunes :

- **Co-financement du service d'animation jeunesse de prévention primaire de l'ADSEA auprès de 64 jeunes de 11-18 ans dont 85 % habitent le quartier prioritaire** : mise en place de l'aide aux devoirs pour 34 élèves collégiens, séjour culturel dans le cadre de la prévention contre l'échec et le décrochage scolaire, offre loisirs à tarifs adaptés pendant les vacances scolaires..

- **Convention avec le Département de l'Ain pour la présence d'un service de Prévention spécialisée**

- **Le soutien du projet "Ma Ville en VO" en faveur de l'accès à la culture : réalisation du court métrage Les Mots du coeur en langues maternelles**

- **La mise en place d'ateliers d'apprentissage au vélo**



*personne résidant en France depuis moins de 5 ans

AUTRES ACTIONS SOCIALES

Convention Territoriale Globale (CTG)

- Organisation et animation des comités techniques

- Participation à l'élaboration d'un projet de Lieu d'écoute ouvert à tous, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS (ouverture du lieu d'écoute en février 2023)

Rencontres "solidarités"

- Organisation de 2 réunions d'information à destination des élus du territoire et des secrétaires de mairie.

- **Mars 2022** : présentation de la réorganisation des services sociaux du Département et du lancement de la Maison France Services

- **Septembre 2022** : Sensibilisation à l'illettrisme, et rencontre des associations d'aide à domicile.



Journée Nationale d'Actions contre l'illettrisme - 22/09/2022

Atelier vélo en partenariat avec la Maison du vélo de Rumilly et VBS

Formation Go On

Grimpe dans les arbres du quartier Clos-Morcel

Rencontre départementale des conseils citoyens de l'Ain - Bellignat

Fête du quartier Clos Morcel-Brillat Savarin

Rencontres « solidarités »

« Ma Ville en VO »

MAISON FRANCE SERVICES

→ Ouverture en février 2022

Rappel des objectifs et de l'organisation de la Maison France Services

Accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives tout en favorisant leur autonomie.

Organisation : 2 animatrices France Services pratiquant "le premier accueil inconditionnel de proximité" et intervenant sur les 3 sites qui couvrent le territoire, Belley (6 demi-journées d'accueil), Groslée-Saint-Benoît (une demie journée le mardi matin) et Champagne-en-Valromey (une demi-journée le jeudi matin). Participation à la Semaine Bleue au mois d'octobre 2022.

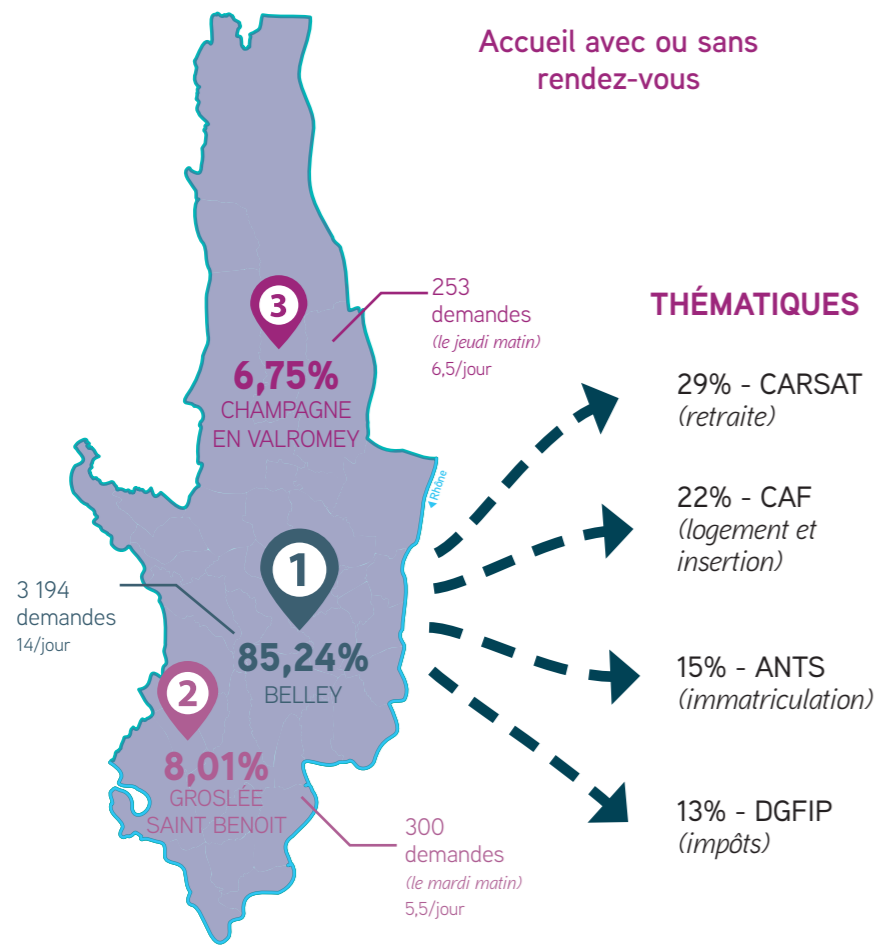


Mise à disposition d'un espace numérique en libre accès



Un bureau confidentiel mis à disposition des partenaires du territoire

Activité et qualité du service sur les 3 sites



3 747 DEMANDES TOTALES

CABINE DE TÉLÉCONSULTATION

233 TÉLÉCONSULTATIONS

x2 PAR RAPPORT À 2021



Partenaires et services proposés



Agence nationale des titres sécurisés

9 PARTENAIRES NATIONAUX

■ Présence de 3 partenaires nationaux lors de permanences d'accueil

- DGFIP (sur les Antennes les mardis et jeudis matin)
- Service social CAF (le jeudi après-midi)
- Service social CPAM (le mardi après-midi)

■ Présence de deux partenaires locaux

- Cabine téléconsultation (sur le site de Belley)
- Conciliatrice de justice (le lundi matin et ponctuellement les vendredis)

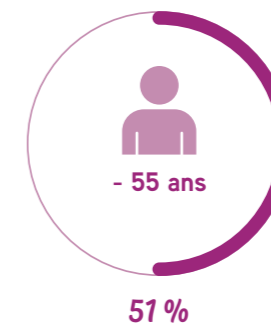
■ Partenariat : actions réalisées en 2022

- Visite des locaux et présentation du cadre de nos actions auprès des

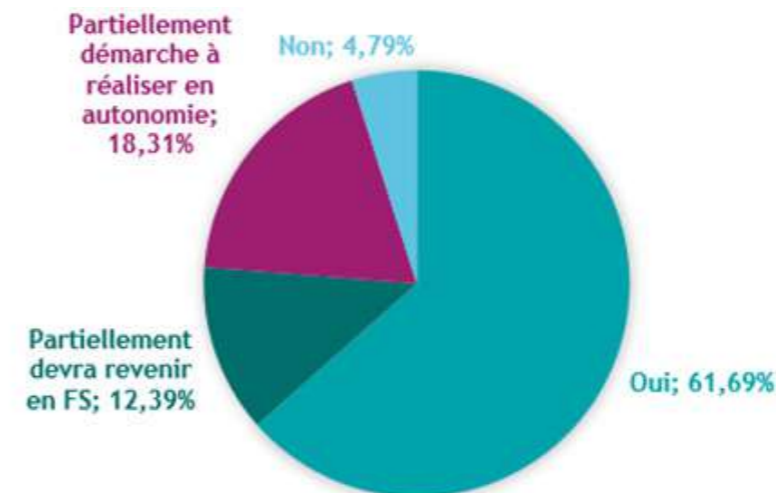
partenaires locaux qui nous ont sollicités

- Participation à des réunions de territoire autour des dispositifs locaux d'accompagnement du public fragile
- Réalisation d'un atelier sur la thématique du classement des documents administratifs auprès des jeunes accompagnés par la MLJ

Public et satisfaction de la demande



+ Usagers disposant d'une faible autonomie numérique (avec seulement 21 usagers saisis comme autonome dans leur démarche sur les 3 747 demandes d'accompagnement)



PERSPECTIVES

- Organisation d'une semaine porte ouverte en octobre 2023
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des usagers sur février et novembre 2023
- Développement de la présence des partenaires locaux au sein de la MFS

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Deux conseillères numériques sillonnent le territoire pour proposer des ateliers collectifs et des permanences individuelles au plus près des habitants. Chaque conseillère numérique est référente sur son territoire qui comprend 43 communes, ce qui représente environ 12 000 habitants par agent.

Rappel des objectifs

- Accompagner la population sur l'utilisation de l'outil informatique et la culture numérique.
- Déplacer l'action au plus proche des habitants du territoire (aller vers).
- Privilégier une approche personnalisée avec des ateliers limités à 8 personnes maximum par atelier et 6 personnes maximum pour les grands débutants.
- Renforcer l'autonomie des usagers.
- Créer du lien social et rompre l'isolement des personnes face au numérique.

Activité et qualité du service



526

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



295

ATELIERS RÉALISÉS
(1 ATELIER = 1H30)
26 à 27 ateliers/mois



239

ACCOMPAGNEMENTS
INDIVIDUELS
Permanences avec ou sans
rendez-vous, ouvertes à tous.

1 893
ACCOMPAGNEMENTS TOTAL ENREGISTRÉS

+ Participation à la Semaine Bleue au mois d'octobre 2022

LES ATELIERS NUMÉRIQUES

Chaque atelier est précédé d'une rencontre numérique afin de déterminer un contenu des ateliers cohérent avec les attentes des usagers. Les ateliers sont gratuits, avec entrées et sorties permanentes. En 2022, les conseillères sont intervenues dans 26 communes.



5 à 6

PARTICIPANTS
PAR ATELIER



84 %

DU PUBLIC ACCUEILLI
EN FRACTURE NUMÉRIQUE

Ateliers spécifiques réalisés sur le territoire

JE CLIQUE DONC J'APPRENDS
Tous les jeudis
Belley - Culoz
GRATUIT

Des ateliers numériques pour vous aider :

- à lire, écrire, calculer
- à faire vos démarches
- dans la vie de tous les jours, ou au travail !

Vous avez des difficultés et vous avez envie que cela change ?
Contactez notre équipe !

CENTRE SOCIAL - BELLEY
9H00 - 11H00
CONTACTEZ CYRIELLE : 06 29 30 77 73

MÉDIATHÈQUE CULOZ
14H00 - 16H00
CONTACTEZ VALÉRIE : 06 29 81 62 06

Logos: ATELEC, CULOZ, BELLEY, CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE FRANCE, BUGEYSUD

19 ateliers numériques "Je clique donc j'apprends" - Organisés avec l'association ATELEC pour les personnes en situation d'illettrisme à la médiathèque de Culoz le jeudi.

84%

des personnes totalement satisfaites de l'accompagnement apporté.

Permanence dans les locaux de la Maison France Services

Depuis septembre 2022, permanence des conseillères numériques à la Maison France Services pour assurer une aide numérique sur rendez-vous uniquement, les lundis matin et mardis après-midi.



L'ETE NUMERIQUE EN BUGEY-SUD
PROGRAMME JUILLET - AOÛT 2022

Le robot Thymio
Un atelier pour apprendre le langage des robots de manière ludique.
Belley (médiathèque) :
• 06/07 de 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h
• 09/07 de 9h30 à 12h30
• 23/07 de 9h30 à 12h30
Culoz (médiathèque) : 21/07 de 14h à 16h (ouvert à tous)
Brégnier-Cordon (médiathèque) : 23/08 de 16h à 17h30 (ouvert à tous)

Escape game
"Recherche à risque", une enquête palpitante dans votre médiathèque (public ados/adultes).
Belley (médiathèque) : 15/07 et 19/08 de 16h à 18h
Culoz (médiathèque) : 30/08 de 14h à 16h
Brégnier-Cordon (médiathèque) : 27/07 de 9h30 à 11h30

Lunz photo
Deux séances pour trier et organiser ses photos numériques et apprendre à créer un livre photos.
Belley (médiathèque) : • 13/07 et 19/07 de 14h à 16h
• 26/07 et 29/07 de 10h à 12h
Belley (centre social) : 02/08 et 04/08 de 9h30 à 11h30
Culoz (médiathèque) : 17/08 et 24/08 de 14h à 16h
Brégnier-Cordon (médiathèque) : 24/08 et 31/08 de 9h30 à 11h30
Chazey-Bons (salle des associations) : 25/07 et 22/08 de 14h30 à 16h30
Cheignieu-la-Balme (bibliothèque) : 29/07 et 19/08 de 14h30 à 16h30
Parves et Nattages (espace numérique) : 28/07 et 18/08 de 9h30 à 11h30

Gratuit et ouvert à tous !
Inscription obligatoire.
Nombre de places limité.

Logos: BUGEYSUD, BELLEY

11 Ateliers durant les vacances scolaires
5 ateliers à destination des enfants (initiation à la programmation informatique) avec 49 participants, et 6 ateliers "album photo" ouverts à tous avec 29 participants.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET LA PLANIFICATION

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Le département de l'Ain a candidaté fin 2020 à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région dans le cadre du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Animé par l'ALEC 01, Rénov+ est l'outil opérationnel de ce SPPEH sur le territoire de Bugey-Sud.

Le service Rénov + permet à l'ensemble des habitants du territoire d'échanger avec un conseiller via un numéro unique sur les travaux de rénovation énergétique, les changements de système de chauffage ou encore les dispositifs d'aides existants.

En 2022, ce sont ainsi 789 sollicitations d'habitants qui ont été traitées pour le territoire (+10% par rapport à 2021).

Les raisons de cette croissance sont la communication nationale (France Rénov), ainsi que la communication de la CCBS qui

a contribué à faire connaître le service. Cette information de premier niveau peut être complétée par une visite à domicile avec un diagnostic plus approfondi (coût de 150€ pour le particulier) et par un accompagnement dans les démarches.

Des permanences sont en outre prévues sur rendez-vous sur le territoire pour les habitants qui souhaitent rencontrer un conseiller.

Également intégré au SPPEH, le dispositif Petit Tertiaire Privé est une action à destination des entreprises visant la rénovation énergétique des locaux inférieurs à 1000m². Elle comprend trois volets : sensibilisation (via des actions de prospection), conseil et accompagnement. En 2022, 15 entreprises ont sollicité l'ALEC 01 dont 2 qui ont permis de déclencher des travaux. Cependant, cette cible reste difficilement mobilisable.

BUGEYSUD RÉNOV+
Service Public de la Rénovation Énergétique



789

SOLLICITATIONS
D'HABITANTS EN 2022



42

ACCOMPAGNEMENTS
DE TRAVAUX EN 2022



+ 31%

PAR RAPPORT À 2021

L'habitat

L'habitat sur le territoire de Bugey-Sud est qualifié d'ancien (50% construit avant 1950) et non-adapté aux populations et attentes actuelles. Le taux de vacance est élevé, de l'ordre de 10%. Le territoire dispose en outre d'un fort potentiel de ménages propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH (32 %, contre 25% pour la moyenne départementale).

La lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne, très dégradé ou insalubre et le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite sont ainsi des priorités identifiées sur le territoire de Bugey-Sud. La communauté de communes a

débuté en 2021 une étude pré-opérationnelle d'OPAH, afin d'établir un diagnostic précis du territoire en matière d'habitat et de calibrer un dispositif adapté aux enjeux pré-cités.

Une **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** résulte d'une convention passée entre l'Etat, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et une collectivité pour une durée de 3 à 5 ans, et permet de soutenir financièrement les habitants du territoire en dessous des seuils de ressources fixés par l'ANAH dans leurs travaux.

Le dispositif fera suite à l'étude en cours, avec un lancement prévu mi-2023.

Le SCOT ...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey est un document de planification et d'aménagement dont le rôle est d'organiser l'accueil sur le territoire des activités économiques et commerciales, des logements et des équipements, dans le souci d'un développement qui se veut durable et respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et orienté vers la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugey

Initié en 2014, le SCOT Bugey est entré en vigueur le 4 janvier 2018. Au fur et à mesure des réformes des intercommunalités, son périmètre a évolué et correspond depuis le 1^{er} janvier 2019 à celui de la communauté de communes Bugey-Sud.

La mise en œuvre du SCOT Bugey passe notamment par le travail de concertation mené avec les communes dans le cadre de l'élaboration de leur propre document d'urbanisme (voir paragraphe "urbanisme stratégique"), mais également par l'animation et la participation aux différents réseaux locaux et nationaux en lien avec la planification et l'aménagement de l'espace (SCOT voisins, Fédération nationale des SCOT,



inter-SCOT etc.).

L'évaluation du SCOT a commencé en décembre 2022 dans un contexte intégrant l'objectif « **Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN)** » décliné par la loi climat et résilience du 22/08/2021. Un travail de réflexion afin de préciser la déclinaison de cet objectif ZAN sur les territoires a été poursuivi tout au long de l'année 2022 avec l'ensemble des SCOT de la région Auvergne-Rhône-Alpes.





La planification

Il est à noter que, suite à l'approbation du SCOT Bugey, de nombreuses communes ont lancé une procédure de révision ou d'élaboration de leur document d'urbanisme.

En 2022, cinq procédures ont été suivies par le service. En conséquence, la commission a proposé un avis sur la compatibilité de deux nouveaux documents d'urbanisme communaux avec le SCOT Bugey.

Le transfert de la compétence concernant les documents d'urbanisme communaux

(plan local d'urbanisme, carte communale) vers l'intercommunalité n'est pas effective. Néanmoins, la CCBS continue d'accompagner les communes dans leurs procédures en matière de planification à plusieurs titres :

- Dans le cadre du suivi du **SCOT Bugey** puisque les plans locaux d'urbanisme et cartes communales doivent être compatibles avec ce dernier,
- Dans le cadre de la mission de conseil plus générale apportée aux communes et en lien avec la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de l'Application du Droit des Sols (ADS).

La planification

...

La planification en matière d'urbanisme consiste à permettre aux autorités publiques de prévoir, d'organiser, d'orienter et de maîtriser le développement urbain de leur territoire par l'élaboration et la mise en œuvre de document d'urbanisme spécifique (plan local d'urbanisme, carte communale).

L'urbanisme stratégique ...

Cette mission consiste à participer et à développer les réflexions transversales à l'échelle de l'intercommunalité, puisque dans tout projet de développement porté par la communauté de communes, la question de l'aménagement de l'espace, de la stratégie foncière ou de la destination des sols se pose à un moment ou à un autre de l'avancement. De ce point de vue, l'urbanisme est donc un outil au service de la stratégie de développement du territoire. Ainsi, qu'il s'agisse d'élaboration de projet d'envergure multi-thématiques ou de la

planification / mise en œuvre de projets spécifiques, l'appui du service urbanisme s'adapte aux différents besoins :

- Identifier les freins et opportunités des outils et procédures existants en matière d'aménagement ou de foncier ;
- S'assurer de la cohérence entre les projets communautaires et les dispositions des documents d'urbanisme communaux ;
- Echanger sur les projets en amont du dépôt de la demande d'autorisation

d'urbanisme, jusqu'à la délivrance de l'autorisation.

Parmi les projets suivis en 2022, il est possible de citer notamment la participation au développement des implantations économiques, touristiques, sportives sur le territoire de Bugey-Sud (pour l'intercommunalité et/ou les communes), la réflexion sur le siège communautaire, le réaménagement du lac de Virieu-le-Grand, le village d'entreprise à Virignin et la participation aux travaux dans le cadre du projet de territoire...

L'ADS ...

Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme (carte communale ou PLU) et ayant accepté le transfert de compétence de l'Etat approuvé par délibération du conseil municipal, le Maire délivre au nom de la commune les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme.

Pour les communes, il peut s'avérer complexe de mener à bien cette mission seule compte-tenu de la technicité importante que cela suppose et de l'enjeu juridique qui en découle. La mutualisation des moyens et des compétences permet ainsi de répondre à ces enjeux dans un souci de sécurisation et d'optimisation. C'est dans ce cadre que le service ADS commun a été créé en 2007 : la communauté de communes Bugey-Sud propose l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (hormis ceux relevant de la compétence de l'Etat) sous forme de prestation de services aux communes.

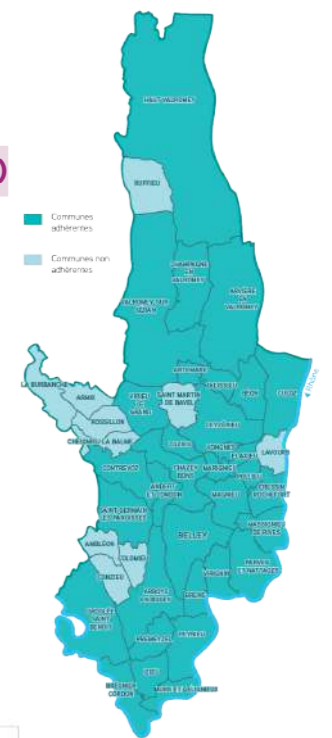
De ce fait, contrairement aux précédentes missions exposées, l'ADS possède un fonctionnement propre puisque **seules les communes volontaires et adhérentes sont concernées** (et non l'ensemble de la CCBS). Le principe de fonctionnement est basé sur une convention entre la communauté de communes et chaque commune adhérente qui fixe les objectifs et les engagements de chacune des parties. Le service est financé par un budget annexe dédié reposant sur les cotisations acquittées par les communes adhérentes.

L'Application du Droit des Sols (ADS)

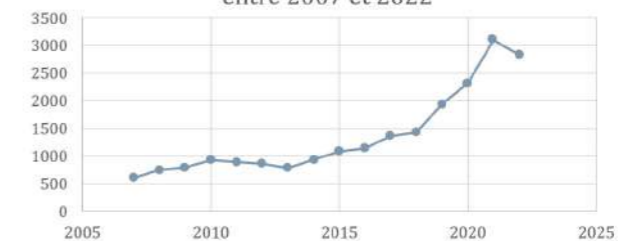
L'activité du service commun a régressé légèrement en 2022. Cependant, l'activité reste très importante.

Au 1^{er} janvier 2022, **33 communes** adhèrent au service, soit 2/3 des communes de la CCBS.

Les 10 autres communes de Bugey-Sud relèvent de la compétence du Préfet pour ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme et ne peuvent donc pas adhérer au service.



Evolution du nombre de dossiers traités entre 2007 et 2022



2 837

ACTES INSTRUITS

L'activité d'instruction 2022

2 837 actes instruits en 2022, soit 1 414 équivalents/PC

La ventilation par types d'actes reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Il est à

noter une progression du nombre de déclarations préalables et des permis d'aménager par rapport à 2021, alors que les autres types d'actes ont été en baisse en 2022.



TYPE D'ACTE	ÉQUIVALENT /pc	TOTAL 2022	TOTAL EN ÉQUIVALENT /pc 2022	RAPPEL TOTAL EN ÉQUIVALENT /pc 2020	TOTAL 2021	RAPPEL TOTAL EN ÉQUIVALENT /pc 2021	TOTAL 2022
PC	1	361	361	330	482	482	-25,00%
CU a	0,2	1 305	261	224	1 465	293	-11,00%
CU b	0,4	124	50	46	169	68	-26,00%
DP	0,7	1021	715	516	959	671	+7,00%
PA	1,2	16	19	16	15	18	+6,00%
PD	0,8	10	8	5	14	11	-27,00%
Total		2 837	1 414	1 137	3 104	1 543	-8,00%

CU a : certificat d'urbanisme informatif DP : déclaration préalable PC : permis de construire
CU b : certificat d'urbanisme opérationnel PA : permis d'aménager PD : permis de démolir

AUTRES COMPÉTENCES



GENS DU VOYAGE

Gestion de 2 aires d'accueil de gens du voyage Belley Billignin (9 emplacements) et Brégnier-Cordon (6 emplacements)

Etude d'un projet d'aire de grand passage

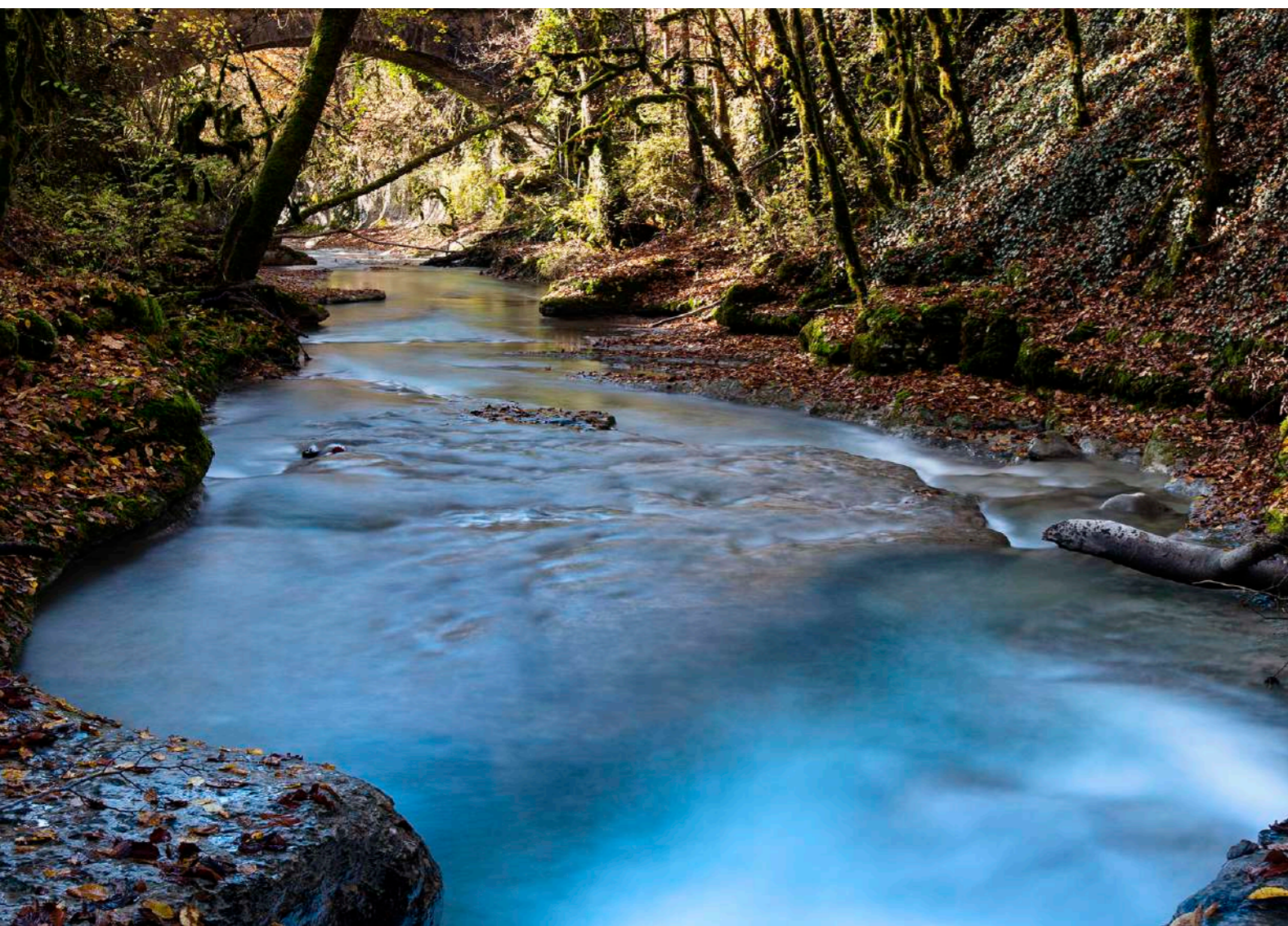
Accueil de groupes de grand passage dans une aire provisoire



ENLÈVEMENT DES ANIMAUX ERRANTS ET FOURRIÈRE ANIMALE

Conventions pour la prise en charge des animaux errants

Réflexion sur l'exercice de cette compétence et sa mise en oeuvre logistique



4. LE PÔLE ENVIRONNEMENT



SPANC

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Des contrôles, mais aussi un accompagnement des usagers

Le service d'assainissement non collectif de la communauté de communes (SPANC) s'adresse à l'ensemble des usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif des 43 communes de la CCBS. Il assume une mission de contrôle des installations individuelles afin d'éviter les risques sanitaires et environnementaux liés aux rejets des eaux usées des ménages. Il accompagne également les particuliers dans leurs démarches de réhabilitation ou de construction (environ 30 dossiers de subventions mandatés pour le compte du Département, aide au choix de filière...).



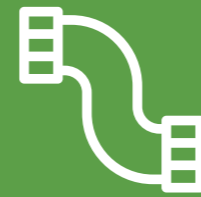
4 300 habitants

POPULATION DESSERVIE PAR UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



34 100 €

D'AIDES FINANCIÈRES VERSÉES POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN



542

CONTRÔLES EFFECTUÉS (TOUS TYPES DE VISITES CONFONDUS)



+ 64 %

PAR RAPPORT À 2021

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 est disponible sur www.ccbugeysud.com



17

SESSIONS DE TRAVAIL AVEC LES ÉLUS SUR LA PRÉPARATION



460 M€

ÉVALUATION DE LA VALEUR DU PATRIMOINE EAU ET ASSAINISSEMENT



48 M€

LES BESOINS EN INVESTISSEMENT IDENTIFIÉS DANS LES SCHÉMAS D'ASSAINISSEMENT



13 ans

DURÉE DE LA CONVERGENCE PROGRESSIVE VERS UN TARIF UNIQUE DE L'EAU



74%

RENDEMENT ESTIMÉ DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dernières étapes avant le transfert des compétences à l'intercommunalité

Depuis 2017, la collectivité est engagée dans une démarche d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement collectif des communes (ou syndicats) vers l'intercommunalité. Ce travail préparatoire, qui s'est traduit au total par 17 sessions de travail avec les élus, une trentaine de rencontres avec les communes, environ 25 délibérations communautaires, a trouvé son aboutissement le 1^{er} janvier 2023 avec la création d'une régie des eaux communautaire, installée dans des locaux dédiés sur la ZA de la Pelissière à Belley (68 rue Antoine Lavoisier).

Au-delà de ce travail politique, des recrutements sont venus étoffer les rangs du service eau et assainissement cette année (3 recrutements en 2022, ce qui porte à 7 le nombre d'agents du service) pour préparer des sujets importants : le déploiement du logiciel de facturation communautaire, l'organisation et la mise en place des modalités accueil usagers (1 agent), la préparation et le suivi des travaux, le pilotage des schémas directeurs (2 agents).

La construction du service

L'année 2022 a permis de réaliser le travail de préparation du transfert des agents des régies existantes de Belley et de Culoz. Les débats sur les aspects tarifaires et budgétaires ont également animé l'année 2022. Ils ont abouti à la mise en place d'une convergence progressive des tarifs actuels vers un tarif unique communautaire sur 13 années, et un « gel » des tarifs 2022 qui seront reportés à l'identique en 2023 (sauf pour communes dont le tarif pratiqué en 2022 était inférieur à 1€/m³).

Se donner des priorités d'investissements pour les 20 prochaines années

La mise en place d'un service communautaire implique également de travailler sur une programmation communautaire des futurs travaux sur le territoire. En vue d'établir cette programmation de travaux, l'année 2022 a permis de terminer les campagnes de mesures sur les



GEMAPI

GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**PART TOTALE CCBS 2022 : 350 000 € (Taxe GEMAPI)
POUR LA COMPETENCE GEMAPI HORS SUBVENTIONS EXTERIEURES**

Coût TTC (hors subventions)



**PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION
HYDRAULIQUE (RISQUE INONDATION)
ET ENVIRONNEMENTALE DU FURANS À
CHAZEY-BONS**

Ingénierie des services de la CCBS



**TRAVAUX DE
PRÉVENTION DU RISQUE
INONDATION**

28 300 €



**MISE EN PLACE EN
2022 D'UN RÉSEAU
PÉRENNE DE SUIVI
DES DÉBITS ET DES
EAUX SOUTERRAINES
AU MARAIS DES
HOTTEAUX (LA
BURBANCHE/
ROSSILLON)**

37 300 €



**ÉTUDE DE LA QUALITÉ
DES EAUX DES
MILIEUX AQUATIQUES
DU TERRITOIRE :
POLLUTIONS DIFFUSES
ET PONCTUELLES
(2019-2022)**

29 500 €



**RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE
COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES DU SÉRAN
ET DES ROUSSES (RÉSERVE NATURELLE DU
MARAIS DE LAVOURS) À BÉON ET CEYZÉRIEU
(PROJET 2019-2022) / PHASE 2 DES TRAVAUX**

799 000 €



**PARTICIPATION
FINANCIÈRE AU
SYNDICAT DU
HAUT-RHÔNE
(COMPÉTENCE
GEMAPI CCBS
TRANSFÉRÉE PAR
LA CCBS SUR L'AXE
RHÔNE)**

70 340 €



**FIN DE L'ÉLABORATION
D'UN PGRI :
PLAN DE GESTION
QUANTITATIVE DE
LA RESSOURCE EN
EAU SUR LE BASSIN
VERSANT DU SÉRAN
POUR 2022/2026**

Ingénierie CCBS



**PLAN D'ACTIIONS « GOYAS »
(MARES D'ABREUVEMENT DU PLATEAU DE
RETORD + MASSIF DU GRAND COLOMBIER)**

133 000 € (coût projet)

FOCUS NON EXHAUSTIF SUR LES PROJETS (ÉTUDES ET TRAVAUX) DE 2022



**ÉTUDE
D'AMÉLIORATION DES
CONNAISSANCES
QUANTITATIVES
ET D'ÉVOLUTION
DE LA NAPPE
SOUTERRAINE DU
SÉRAN D'ARTEMARE À
CRESSIN-ROCHEFORT**

27 700 €



**PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE
DES ZONES HUMIDES
Ingénierie des services de la CCBS**



**PARTICIPATION
FINANCIÈRE ET
COLLABORATION
TECHNIQUE AU
SYNDICAT DE
DÉFENSE CONTRE LES
EAUX DU HAUT-RHÔNE
38 / 01**

27 000 €



**PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION
ENVIRONNEMENTALE ET DE DIMINUTION DES
RISQUES D'INONDATIONS SUR LE SÉRAN ENDIGUÉ À
ARTEMARE ET TALISSIEU**

Ingénierie des services de la CCBS



**INVENTAIRES ANNUELS ET PROGRAMME DE
RÉINTRODUCTION DE L'ÉCREVISSE À PATTES
BLANCHES**

Ingénierie des services de la CCBS



**LUTTE CONTRE LES
VÉGÉTAUX EXOTIQUES
ENVAHISSANTS DES
COURS D'EAU ET
ZONES HUMIDES**

37 400 €



**TRAVAUX DE
STABILISATION DE
BERGE DU FURANS À
PUGIEU DANS LE BUT
DE RÉDUIRE LE RISQUE
INONDATION**

23 500 €



[https://www.facebook.com/
GemapiBUGEYSUD/](https://www.facebook.com/GemapiBUGEYSUD/)

**COMMUNICATION DU
SERVICE GEMAPI
VERS LA POPULATION
- CONSEIL AUX
COLLECTIVITÉS ET
PROPRIÉTAIRES
RIVERAINS - VEILLE
CRUE ET SECHERESSE
Ingénierie CCBS**

5 missions d'intérêt général actuellement réalisées et interdépendantes :

1. Gestion quantitative de la ressource en eau.
2. Gestion qualitative de la ressource en eau.
3. Entretien et réhabilitation environnementale des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).
4. Prévention et gestion des inondations.
5. Transversalité au service du territoire – intégration des questions de l'eau et des milieux aquatiques dans les projets (conseils et expertises).

TRIMAX

GESTION DES DÉCHETS

RQPS 2022 disponible sur www.ccbugeysud.com

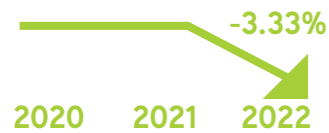
7 119 tonnes

D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES



203 kg

PAR HABITANT PAR AN



Collectes amiante

3

COLLECTES EN 2022

41,475 tonnes



Nettoyage de printemps

21

COMMUNES PARTICIPANTES



900

PAIRES DE GANTS DONNÉES



3000

SACS FOURNIS

7 467 tonnes

DE DÉCHETS TRAITÉS EN DÉCHETTERIE

soit

213 kg

PAR HABITANT PAR AN



- 3.59 %

PAR RAPPORT À 2021



1 291 tonnes

D'ENCOMBRANTS



94

INTERVENTIONS BROYAGE DE VÉGÉTAUX À DOMICILE



54

COMPOSTEURS VENDUS



1 445 tonnes

DE VÉGÉTAUX EN DÉCHETTERIE

-8.02 %



5. LE PÔLE TECHNIQUE



LES BÂTIMENTS

Centre aquatique

Les études de conception du projet ont été menées jusqu'à la phase de consultation des entreprises pour la réalisation de travaux. En raison du contexte géopolitique et économique, la consultation des entreprises s'est achevée avec un coût travaux 30% plus élevé que l'estimation. Le conseil communautaire a décidé en novembre 2022 de l'**abandon de ce projet** et de mettre en

oeuvre un nouveau projet de réhabilitation du centre nautique de Belley.

La **première étape de ce nouveau projet** consiste en la réalisation d'un état des lieux structurel du bâtiment afin de définir si la collectivité doit plutôt s'orienter vers un projet de réhabilitation ou de démolition/reconstruction. Une consultation pour un BET (Bureau d'Etudes Techniques) structure a été lancée afin de réaliser cette étude, pour un retour en décembre 2022.



Service eau et assainissement

La CCBS dispose depuis le 1^{er} janvier 2023 de la **compétence eau et assainissement** sur l'ensemble du territoire. Afin de mener à bien cette mission et de pouvoir accueillir les agents des différentes communes, la collectivité loue des **locaux situés dans la ZA de la**

Pélessière (Belley). Afin d'adapter les locaux à l'accueil d'une quinzaine d'agents administratifs et techniques, du mobilier a été installé, les équipements électriques ont été modifiés, ...

Coût global 25 000 €

Le siège communautaire

Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre début d'année par une étape de mise à jour de la programmation du projet, définition des besoins réels de la collectivité en fonction d'un projet d'administration en cours d'élaboration, questions sur le fonctionnement de l'accueil du futur siège communautaire, services qui intégreront le site, implantation d'une salle de conseil communautaire, ... La phase de diagnostic complémentaire s'est aussi déroulée en 2022 (diagnostic structure, levés topographiques, ...)

En parallèle de ces travaux sur ce projet, l'exécutif a souhaité continuer à étudier d'autres sites en tenant en compte des nouvelles opportunités de fonciers disponibles sur le territoire et des futurs projets de constructions de nouveaux bâtiments pour le service eau et assainissement et le pôle Economie circulaire. Après consultation, le bureau exécutif a conclu que le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de Belley était le plus viable tant économiquement qu'en termes de planning.



Maison France Services

Aménagement des locaux, installation de mobilier et signalétique en vue de l'**accueil du public** à la Maison France Services et installation de la cabine de téléconsultation.

Coût global : 30 000 €
Ouverture en février 2022



Glandieu

- **Aménagement d'un local** en vue d'une location à un artisan, création de branchements électriques, EU et AEP, remise en état des fermetures et menuiseries, nettoyage du local.
Coût travaux : 7 000 €
- **Projet de requalification de la cascade** pour lequel le service bâtiment a le rôle de support technique : rédaction d'un programme de travaux en vue de la consultation d'un groupement architecte, analyse des offres et sélection du cabinet d'architecte Doucerain Lièvre Delzani Architecte, lancement de la mission et définition d'un calendrier de projet.

Boulodrome

Pour **limiter la consommation énergétique des bâtiments** de la collectivité, l'ensemble des éclairages du boulodrome ont été remplacés par un système d'éclairage LED intelligent qui varie en fonction de l'apport de lumière naturelle dans le bâtiment.

Coût global : 50 000 €

Aire de grand passage des gens du voyage provisoire

Dans l'attente de la réalisation d'une aire définitive, le service bâtiment assure, sur le site provisoire, la **mise en place des branchements électriques nécessaires** à l'installation dans les normes des groupes de gens du voyage sur la période de mai à octobre.

Coût global/an : 10 000 €

Musée Escale Haut-Rhône

Remise en état d'une terrasse bois accessible nécessaire à la **sécurité** du public.

Coût global : 10 000 €

Lac de Virieu

Démolition du hangar à bateaux.

Coût global : 10 000 €

Maison de santé de Virieu le Grand

Mise en place d'un **organigramme des clés** lié à celui de la maison de santé de Culoz.

Coût global : 7000 €

Aménagements équipements vélo

Dans le cadre des aménagements d'équipements vélo, le service bâtiment a eu le rôle de support technique lors de la réalisation des premières **stations d'accueil des cyclistes**. Des appuis, box à vélos, bornes de recharge électriques et stations de gonflage ont été mis en place sur divers sites le long de la Via Rhôna.



LA PISCINE COMMUNAUTAIRE



69 684

ENTRÉES TOTALES



24 300

USAGERS



25 323

SCOLAIRES



20 061

ASSOCIATIONS

Faits marquants

- **Formation BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) avec pour objectif de permettre aux élèves du lycée de se former et de passer leur BNSSA pendant le temps scolaire en cohérence avec le projet sportif du territoire.

4 candidats préparés en partenariat avec le lycée du Bugey ont réussi.

Cette formation a également permis à 3 membres du CNBBS (Cercle des Nageurs de Belley Bugey Sud) d'être diplômés.

- Augmentation du personnel piscine.
- Accroissement du nombre d'entrées pour l'activité **Animakids**.



- Accueil du **centre social** et du **club de foot** durant la période de vacances scolaires.
- Augmentation du nombre d'adhérents **Ain Sport Santé**.



LA VOIRIE

€
3 236 k €
BUDGET GLOBAL

Répartition des montants des travaux réalisés en 2022

Opérations investissement	1 649 k €
Opérations fonctionnement	274 k €
Point à temps	237 k €
Entretien des dépendances	152 k €
Ouvrages d'art	115 k €
Signalisation horizontale	92 k €
MOE et études	44 k €
Signalisation verticale	43 k €

200 k€
FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ

428 k€
TRAVAUX ENGAGÉS, NON RÉALISÉS (REPORT)

222
DEMANDES D'ALIGNEMENT ET D'AUTORISATION DE VOIRIE

604 km
DE VOIES COMMUNAUTAIRES

35 km
DE PISTES CYCLABLES (VIARHÔNA)

106
OUVRAGES D'ART (PONTS ET MURS DE SOUTÈNEMENT)

25
ZONES D'ACTIVITÉS ET SITES CCBS

Les travaux d'entretien de la chaussée

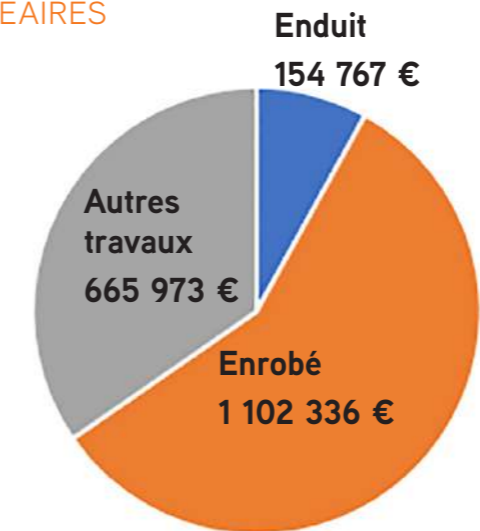
Travaux de renouvellement de couche de roulement (enduit et enrobé)

36
CHANTIERS RÉALISÉS

Autres travaux (aménagement urbains, de sécurité, petits entretiens ...)

63
CHANTIERS RÉALISÉS

7 910
MÈTRES LINÉAIRES



Les travaux assurés par les communes en régie

856 k €
MONTANT VERSÉ AUX COMMUNES EN 2022

15 350
HEURES EFFECTUÉES

Opérations marquantes

Travaux d'entretien des ouvrages d'art

- Renforcement d'un mur de soutènement à Talissieu
Montant des travaux : **112 000 € TTC**



Travaux réalisés en appui d'autres services

- ViaRhôna - Sécurisation de la traversée de la RD37 pour l'accès au port de Massignieu
Montant des travaux : **58 800 € TTC**



- Réalisation de 2 plateformes de stationnement au port de Virignin
Montant des travaux : **44 000 € TTC**



LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET LE NUMÉRIQUE

En charge de la cohérence stratégique des systèmes d'information avec le projet territorial de la CCBS, le service SI et Numérique se positionne comme un élément central dans la transformation de la collectivité.

Les missions :



Les faits marquants 2022...

- Renforcement des outils collaboratifs.
- Dotation avec l'arrivée de nouvelles compétences AEP et ASS + Renforcement de personnel à équiper.
- Regroupement des alarmes AEP et ASS sur un même serveur.
- Installation de la fibre sur tous les sites distants.
- Gestion courante du SI dans l'attente d'un recrutement.



6. ANNEXES



GLOSSAIRE

A

AAP : Appel A Projet
AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
ACNJ : Association pour la Connaissance de la Nature Jurassienne
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADS : Application du Droit du Sol
ADSEA : Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte
AEP : Alimentation en Eau Potable
ALECO1 : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANS : Agence Nationale du Sport
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS : Agence Régionale de Santé
ASS : Assainissement
région AURA : région AUvergne-Rhône-Alpes

B

BET : Bureau d'Etudes Techniques
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CAUE01 : Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCBS : Communauté de Communes Bugey-Sud
CD01 : Conseil Départemental de l'Ain
CDG01 : Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (gérontologique)
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CNBBS : Cercle des Nageurs de Belley Bugey Sud
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR : Compagnie Nationale du Rhône
CODEV : COncil de DEveloppement
CODIR : COmité de DIRection
COPIL : COmité de PILotage
COTECH : COmité TECHnique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
CST : Comité Social Territorial
CT / CHSCT : Comité Technique / Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail
CTG : Convention Territoriale Globale
CU a : Certificat d'Urbanisme informatif
CU b : Certificat d'Urbanisme opérationnel

D

DELF : Diplôme En Langue Française
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DP : Déclaration Préalable
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

E

EID : Entente Interdépartementale de Démoustication
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ELO : Espace Loisirs Orientation

ENS : Espaces Naturels Sensibles
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein
EU : Eaux Usées

F

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

G

GAL : Groupe d'Action Locale
GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GR ou GRP : Grande Randonnée
GTJ : Grandes Traversées du Jura

J

JNAI : Journée Nationale d'Actions contre l'Illettrisme

L

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale
LTFP : Loi de Transformation de la Fonction Publique

M

MFS : Maison France Services
MLJ : Mission Locale Jeunes
MNS : Maître Nageur Sauveteur
MOE : Maîtrise d'Œuvre

O

OM : Ordures Ménagères
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORT : Opération de Revitalisation Territoriale
OT : Office de Tourisme

P

PA : Permis d'Aménager
PAAT : Projet Agricole et Alimentaire Territorial
PAC : Politique Agricole Commune
PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PC : Permis de Construire
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PD : Permis de Démolir
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées
PGRE : Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMR : Personne à Mobilité Réduite

R

RH : Ressources Humaines
RIS : Relais Information Services
RQPS : Rapport sur la Qualité et le Prix du Service
RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SCOT : Schéma de COhérence Territorial
SEMA : Société d'Economie Montagnarde de l'Ain
SHR : Syndicat du Haut Rhône
SI : Système d'Information
SIAE : Structure d'Insertion pour l'Activité Economique
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain
SIG : Système d'Information Géographique
SMILE : Salon des Métiers Industriels de L'Entreprise
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPPEH : Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

T

TAD : Transport A la Demande

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

THRS : Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires

TTC : Toutes Taxes Comprises

V

VAE : Vélo à Assistance Electrique

VBS : Valoriste Bugey-Sud

VP : Vice-Président

Z

ZA : Zone d'Activité

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZAN : Zéro Artificialisation Nette des sols

PROJET DE TERRITOIRE

BUGEY SUD

2030

**ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN**



PROJET DE TERRITOIRE BUGEY-SUD

Septembre 2022



BUGEYSUD
Communauté de communes

L'édito

Créée en 2014, la communauté de communes Bugey-Sud vient de se doter pour la première fois d'un projet de territoire à horizon 2030.

Au terme d'une année dense en concertation, c'est une satisfaction collective et un signe de maturité politique de pouvoir proposer notre vision du territoire, et ce malgré les crises successives qui nous obligent à repenser nos modèles de développement.

Cette démarche envoie un message d'optimisme et de détermination à agir dans un contexte instable, avec les inquiétudes légitimes que la crise COVID et la guerre en Ukraine soulèvent.

Par ce projet de territoire, les acteurs de Bugey-Sud veulent prendre leur destin en main, définir une trajectoire commune et mobiliser tous les leviers et politiques publiques pour développer notre territoire de manière durable, cohérente, et efficace.

Ce projet de développement, basé sur une réflexion et un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire, définit des orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager.

Trois grandes priorités ont été fixées :

- 1. Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
- 2. Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
- 3. Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Tout au long du processus de co-construction de ce projet, la diversité de notre territoire, sa richesse, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs de la capacité de Bugey-Sud à s'adapter et à se développer durablement.

Par cette stratégie de développement, la communauté de communes Bugey-Sud veut jouer un rôle de catalyseur, d'animation, d'interface, qui permet la mise en relation des différents acteurs pour faire émerger des projets utiles au territoire, à ses acteurs économiques, à ses communes et à ses habitants.

Avec l'ensemble des élus du territoire, nous avons décidé d'inscrire la communauté de communes Bugey-Sud dans une dynamique ambitieuse pour être en mesure de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Même s'il est trop tôt pour tirer toutes les leçons des crises que nous vivons, il est probable qu'elles entraîneront une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de consommer, des façons de nous déplacer ou de travailler, avec des répercussions durables dans certains secteurs économiques et des recompositions géographiques.

Dans ce contexte mouvant et de raréfaction des ressources financières, foncières, hydrologiques, ... nous avons fait le choix d'une intercommunalité dite de projets, d'une intercommunalité qui structure, aménage, et planifie.

Dans une logique de proximité, nos communes vont gérer les services du quotidien. Ensemble, nous déploierons ce projet de territoire de manière différenciée, pour tenir compte des particularités de chacun, autour de bassins de services (Belley, Brégnier-Cordon, Culoz, Valromey et Virieu le Grand). Le rôle de notre ville centre et de nos pôles secondaires sont ainsi réaffirmés.

La décennie devant nous sera inédite et ne ressemblera en rien à ce que nous connaissons.

Ce projet de territoire doit nous permettre de favoriser une croissance durable sur Bugey-Sud, de développer sa résilience, en prenant en compte la transition énergétique et le changement climatique. Il doit nous permettre d'innover, d'inventer de nouvelles formes de développement économique, de croissance, d'économie sociale et solidaire dans le respect de notre environnement.

Il offre aux habitants et aux acteurs du Bugey-Sud une vraie perspective territoriale.

Ce sera notre feuille de route collective pour les 10 prochaines années.

Directrice de publication :
Pauline GODET

Réalisation :
Communauté de communes Bugey-Sud
avec le Cabinet New Deal

Crédits photos :
Laurent Madelon - CCBS

Impression :
Gonnet Imprimeur à Virignin, 01300.
Tirage : 400 exemplaires.
Dépôt légal à parution.

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - CS 87071
01301 BELLEY Cedex



BUGEYSUD
Communauté de communes



Pauline GODET,
*Présidente de la communauté
de communes Bugey-Sud,
Maire de Valromey-sur-Séran*

LE TERRITOIRE

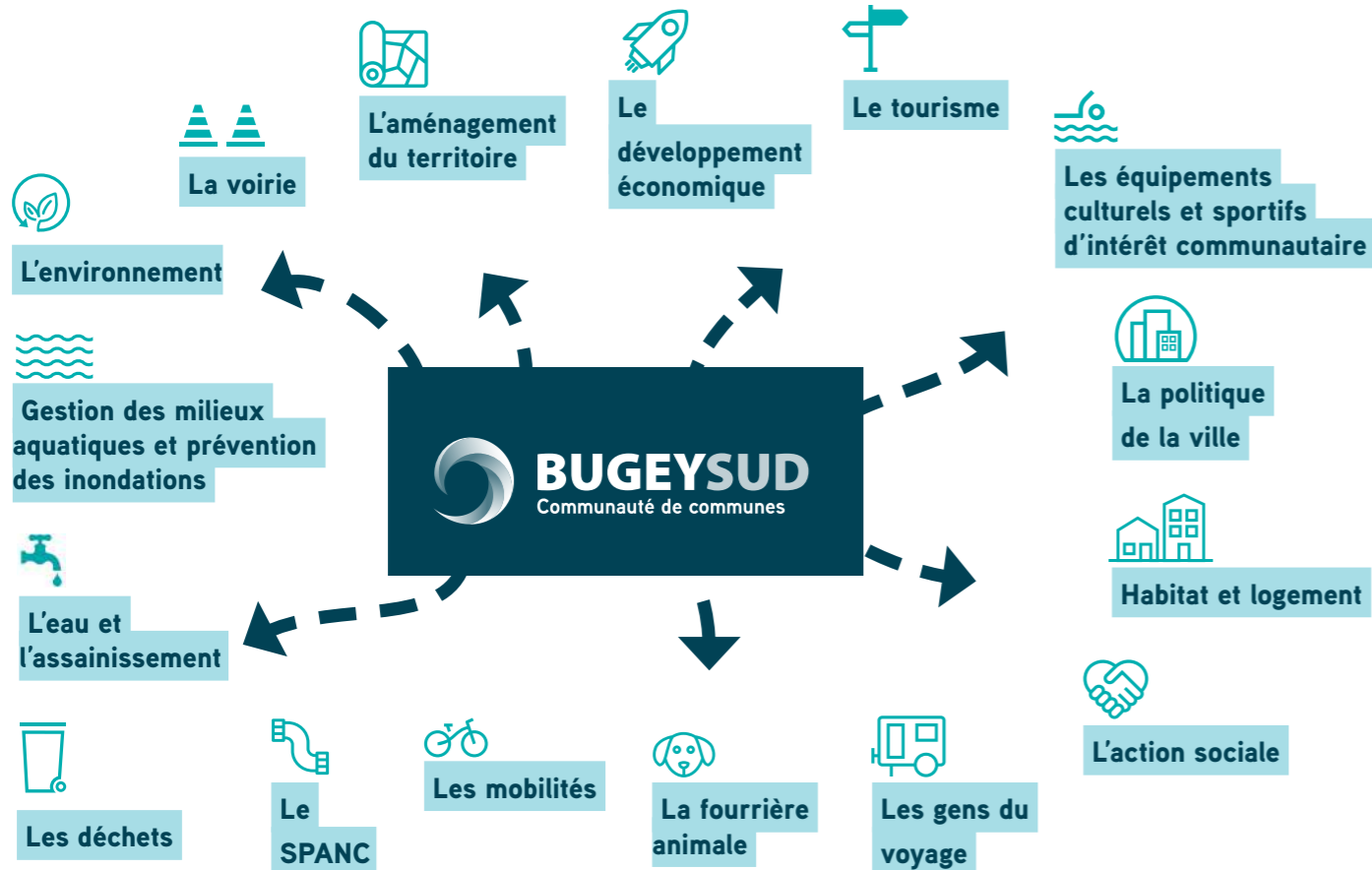
43
Communes

33 837
Habitants

644
km²



LES COMPÉTENCES



UN PROJET CO-CONSTRUIT



43
rencontres
avec les maires
et le bureau exécutif



1
enquête auprès
de la population



un travail avec
les acteurs du
territoire et
le conseil de
développement

7
séminaires
de travail

3
conférences des
maires dédiées
au projet

600
personnes
représentatives
ont répondu à
l'enquête

2
ateliers
thématiques

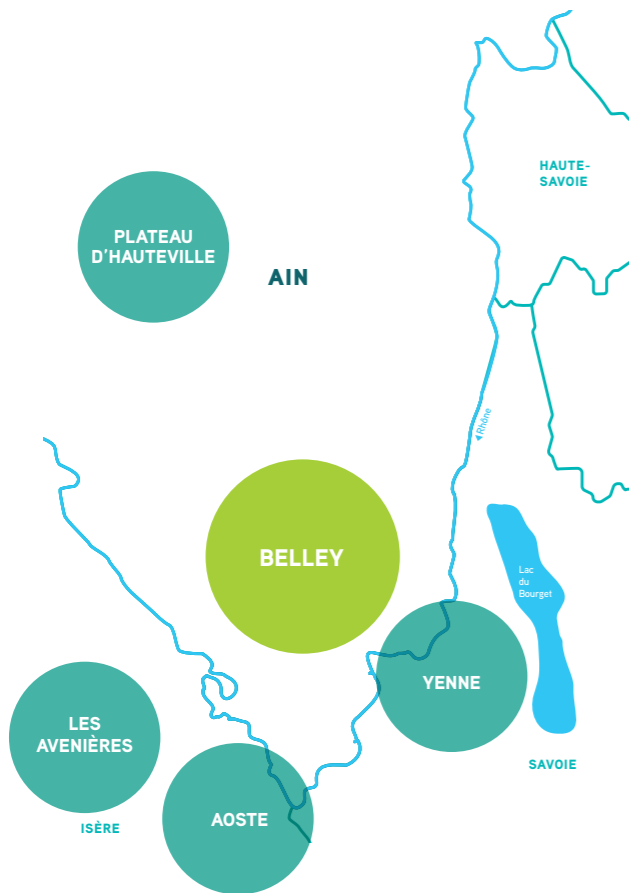
5
rencontres
avec les élus
municipaux



90
personnes
au total



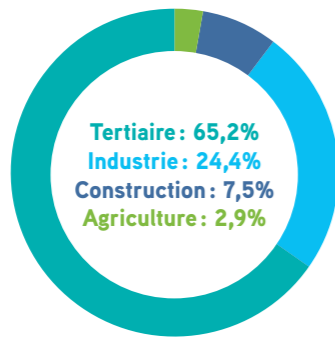
Portrait du territoire



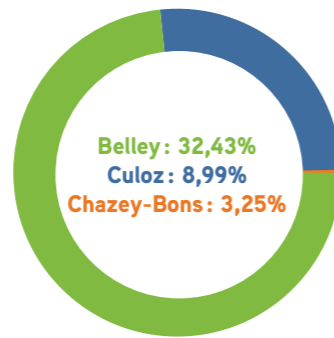
UN TERRITOIRE À DOMINANTE *rurale*

UN TERRITOIRE FORTEMENT POLARISÉ PAR *Belley*

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE *5 bassins de vie*



RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

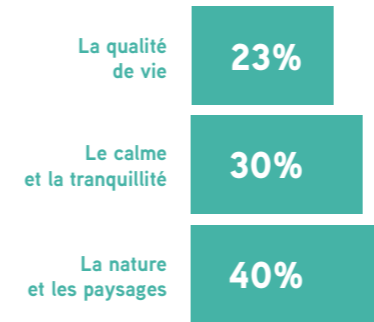
33 837
habitants

69,81%
des habitants travaillent sur le territoire.

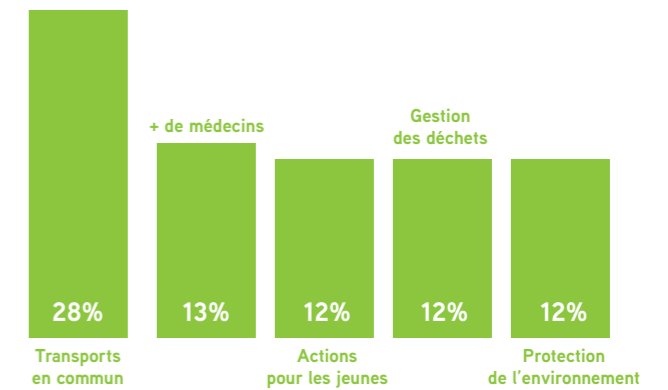
70%
des trajets domicile-travail se font en voiture.

71,4%
de l'augmentation totale de la population est composée de personnes de plus de 60 ans.

Atouts du territoire



Attentes des habitants



75,8%
des logements sont des maisons individuelles et 23,2% sont des appartements.

1,7
demande pour 1 logement social contre 4,4 en moyenne sur le territoire national.

Enjeux du territoire

SOUTENIR LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE À TRAVERS...

L'attractivité économique et touristique.
Soutenir l'activité économique pour créer de l'emploi.

L'attractivité résidentielle.
Diversifier l'offre de logements pour attirer les jeunes ménages et rajeunir la population.

Les services.
Développer un haut niveau de service en matière de santé, d'éducation et de services de proximité.

La mobilité.
Faciliter les déplacements dans un contexte contraint.

La jeunesse.
Investir en faveur des jeunes.

La ville-centre et son lien avec le reste du territoire.



...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT, L'IDENTITÉ RURALE ET BUGISTE, LA QUALITÉ DE VIE.

Étude réalisée auprès de 600 personnes

LA STRATÉGIE



1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

AXE

Le territoire est marqué par une baisse sensible de sa dynamique démographique, un vieillissement de sa population mais aussi par des difficultés économiques qui se traduisent par une perte nette d'emplois depuis 2012.

Le risque est de voir cette perte de dynamisme et ce vieillissement s'accélérer avec pour conséquence un fort déséquilibre générationnel du territoire. La seconde crainte est de voir le déficit d'emplois s'accroître et, malgré la faible dynamique démographique, de voir la fonction résidentielle prendre le pas sur la fonction économique au détriment de l'équilibre global du territoire.

L'ambition première est de redynamiser le territoire et de renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique

Depuis 2007, le territoire enregistre un taux négatif d'évolution annuel de l'emploi. L'indicateur de concentration d'emplois qui mesure la propension du territoire à donner à travailler à ses actifs résidents se dégrade : après avoir été supérieur à 100 dans les années 70/80, il est aujourd'hui de 87,8 ce qui signifie que le territoire dispose de 87,8 emplois pour 100 actifs occupés.

L'économie du territoire se caractérise par un poids considérable de l'économie productive : l'emploi industriel est 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Si cette coloration industrielle constitue à l'évidence un atout pour le territoire c'est également un point de fragilité dans un contexte où l'emploi industriel continue à diminuer en France du fait notamment de la robotisation. Le territoire a ainsi perdu plus de 500 emplois productifs au cours des 10 dernières années.

Le diagnostic économique réalisé en 2020 montre « un modèle de développement économique en mutation ». La sphère présentielle constitue désormais non seulement le premier gisement d'emplois mais aussi le seul générateur d'emplois nouveaux.

Le diagnostic de 2020 montre cependant un effet multiplicateur en deçà des territoires similaires. On note enfin que l'enclavement routier et ferroviaire, mais aussi numérique avec une part de locaux raccordables en fibre optique de seulement 25,8 % contre 64,6 % pour la moyenne nationale, continue à handicaper le développement économique du territoire. Dans ce contexte, l'amélioration de l'offre de formation (initiale et continue), le développement de l'équipement numérique du territoire et des services associés, le soutien au tissu productif local et l'amélioration de la propension du territoire à consommer localement apparaissent comme les principaux leviers de la redynamisation économique du territoire.



Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit une hiérarchie territoriale claire avec une ville-centre (Belley), un pôle d'appui (Culoz), des pôles relais et des communes de proximité. Bien qu'étant un territoire à dominante rurale, avec 42 communes sur 43 classées dans les espaces à dominante rurale, Bugey-Sud est fortement polarisé par Culoz dont l'aire d'attraction s'étend sur 3 communes du territoire et surtout par Belley, dont l'aire d'attraction s'étend sur 31 communes. L'influence des 2 communes sur le territoire et, bien évidemment en premier lieu de Belley, est considérable.

Les 2 communes concentrent 35,79 % de la population (dont 26,89 % pour Belley) et 63,05 % des emplois (dont 49,13 % pour Belley). Belley est également une ville ressource en termes de services pour quasiment l'ensemble du territoire. Elle concentre en effet plus d'un tiers du total des équipements du territoire. Si les relations entre la ville-centre et l'intercommunalité ont pu être conflictuelles dans le passé, les élus sont majoritairement conscients aujourd'hui que la trajectoire globale du territoire est fortement dépendante de la bonne santé de ces 2 communes et notamment de Belley. Or, on constate un certain nombre de points de fragilité notamment dans la ville-centre. L'intercommunalité doit être en capacité de soutenir sa ville-centre et son pôle d'appui afin qu'ils soient en capacité de jouer leur rôle d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel

Le territoire, qui a bénéficié d'une forte dynamique démographique entre 1990 et 2012, constate aujourd'hui une évolution annuelle de sa population inférieure à la moyenne départementale.

D'avantage encore que le solde naturel relativement constant depuis le début des années 2000, c'est l'effritement du solde migratoire qui interroge. La traduction de cette perte de dynamisme démographique est un vieillissement accéléré de la population : plus de 70 % de l'accroissement de population au cours des 10 dernières années est composé de personnes âgées de plus de 60 ans.

De fait, l'équilibre générationnel du territoire tend à se dégrader fortement. Le territoire constate un indice de vieillissement de 89 pour une moyenne nationale de 80. L'indice de dépendance économique est également préoccupant puisqu'il est de 111 dans le territoire pour une moyenne nationale de 90. La réflexion sur l'élaboration du Projet de Territoire a permis d'engager une réflexion sur les critères qui fondent aujourd'hui l'attractivité d'un territoire dans un contexte où les stratégies résidentielles des ménages s'émancipent de plus en plus de la proximité immédiate de l'emploi. La question du logement et des services apparaît comme 2 leviers particulièrement importants.

Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

Bugey-Sud bénéficie d'une grande richesse patrimoniale à la fois naturelle et culturelle héritée d'une géographie singulière, à la rencontre d'influences multiples et d'une histoire également singulière. Le diagnostic patrimonial réalisé en 2020, a montré que la nature du patrimoine culturel local est avant tout le résultat d'une activité agricole marquée par la polyculture, qui a façonné une architecture typique et des paysages agricoles et forestiers remarquablement préservés. Au-delà de la préservation et de la mobilisation des outils juridiques, réglementaires et contractuels permettant cette préservation, le patrimoine constitue un outil pertinent et un levier efficace pour dynamiser le territoire d'un point de vue touristique, mais aussi du point de vue d'un développement local et économique durable, par des projets cohérents vis-à-vis de ce qu'était et de ce qu'est aujourd'hui le territoire du Bugey-Sud, qui favorisent le maintien d'un cadre de vie privilégié (paysage, architecture, liens sociaux) à long terme. Qu'il s'agisse de tourisme, mais aussi de valorisation des productions agricoles et davantage encore d'attractivité résidentielle et de développement économique, les élus considèrent que le territoire doit être davantage visible, faire valoir ses atouts et renforcer sa notoriété et son image vis-à-vis des publics extérieurs au territoire.



OBJECTIFS

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands objectifs :

- Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique
- Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire
- Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel
- Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts



ORIENTATIONS

1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN­TIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

AXE



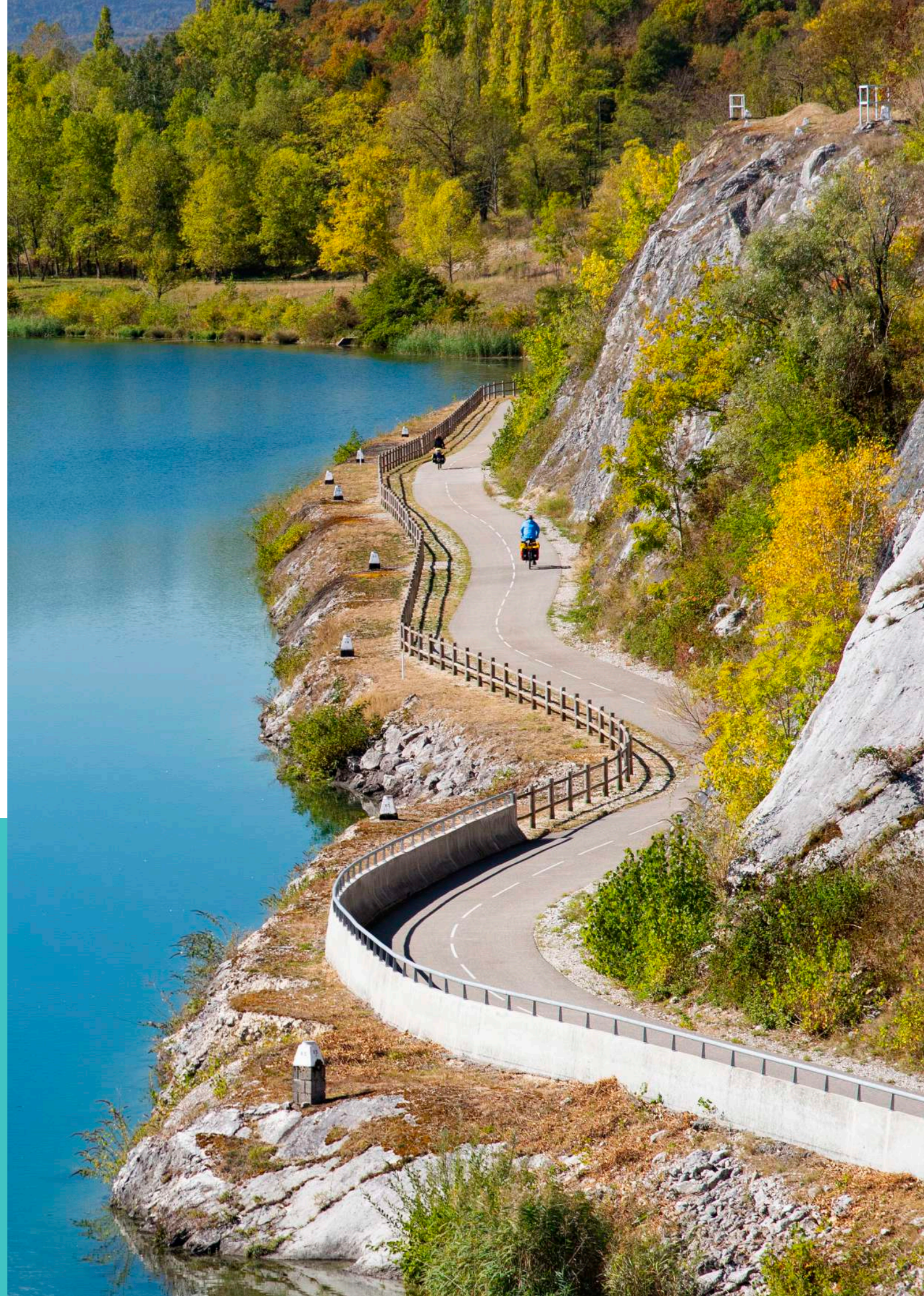
Les orientations

- Améliorer l'offre de formation initiale et continue
- Soutenir le tissu productif local
- Améliorer la propension du territoire à consommer localement
- Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés
- Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville
- Lutter contre la vacance du logement
- Lutter contre la vacance du commerce
- Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire
- Diversifier l'offre d'habitat
- Protéger et valoriser le patrimoine
- Renforcer la promotion du territoire
- Dynamiser l'économie touristique

Les actions structurantes

- Elaborer une stratégie de développement économique
- Favoriser l'émergence et le déploiement d'un plan agricole et alimentaire territorial (2022 à 2024)
- Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Bugey-Sud
- Mettre en oeuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Elaborer un Programme Local de l'Habitat
- Poursuivre l'aménagement et l'entretien de la voirie
- Mettre en oeuvre la stratégie territoriale de protection et de valorisation des patrimoines
- Mettre en oeuvre la stratégie de développement touristique définie par le schéma de développement touristique 2021/2026

ACTIONS



2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE.

AXE

La question environnementale doit être au cœur du Projet de Territoire. Pour les élus comme pour les habitants, la qualité de vie de Bugey-Sud est intimement liée aux qualités naturelles du territoire, l'omniprésence de la nature, la beauté de paysages agricoles et forestiers préservés, le calme et la tranquillité, le patrimoine et l'architecture typique. Le renforcement de l'attractivité du territoire doit s'organiser sans altérer ses qualités fondamentales.

Comme tous les territoires, Bugey-Sud doit aussi se saisir de la question environnementale, qu'il s'agisse du réchauffement climatique mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Cette exigence conditionne ce développement au maintien des équilibres environnementaux et sociaux du territoire.

Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique

La question environnementale est très loin de se limiter à la question climatique. Les territoires doivent désormais repenser globalement leur rapport à la nature avec notamment la nécessité de préserver les ressources dans un contexte global dans lequel l'humanité consomme d'ores et déjà davantage de ressources que la planète n'est en capacité de régénérer. S'impose aussi la nécessité de préserver la biodiversité d'où un questionnement fort des stratégies d'aménagement.

La résilience du territoire est directement dépendante de sa capacité à protéger ses ressources au premier rang desquelles la ressource en eau. Les ateliers ont montré la nécessité pour le territoire d'investir à la fois dans la protection de la ressource mais aussi dans la recherche de nouveaux gisements. Au-delà, il est nécessaire de promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs du territoire des pratiques et des comportements permettant de réduire la consommation. L'élaboration du SCoT a permis de mettre en évidence la présence de différentes entités écologiques

qui représentent une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de biodiversité. Pas moins de 7 000 hectares sont sous protection environnementale (réseau Natura 2000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles). Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir les équilibres environnementaux du territoire et préserver son attractivité.

L'agriculture du territoire est diverse avec une partie nord du territoire marquée par l'agriculture de montagne et des activités d'élevages prédominantes et la partie sud marquée par une diversité de cultures autour de la vigne, des cultures céréalières et protéagineuses. Le territoire doit nécessairement anticiper les effets du changement climatique notamment concernant l'agriculture irriguée et promouvoir des pratiques plus vertueuses.

Il en va de même s'agissant de la forêt avec un nécessaire travail autour des essences compte tenu du réchauffement des températures.

Organiser une mobilité plus durable

Le diagnostic du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a montré que le transport routier était responsable de 33 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire. C'est donc aujourd'hui, avant même l'agriculture (31 %) et le secteur résidentiel (18 %) le secteur le plus générateur de GES.

68,91 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire, le territoire est marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi, génératrice de mobilité.

Cette mobilité est largement dominée par la voiture individuelle : la part des trajets domicile-travail réalisée en voiture particulière est de 84,5 % pour une moyenne nationale de 70,4 %, et la part réalisée en transports en commun de seulement 3,2 % pour une moyenne nationale de 15,2 %. On sait également que les habitants du territoire utilisent en partie les fonctions et services d'autres territoires pour les études, les achats d'équipement, les soins spécialisés et les loisirs notamment. 90,4 % des ménages du territoire possèdent au moins 1 voiture et 44,7 % possèdent 2 véhicules ou plus.

Si les difficultés de circulation sont aujourd'hui sans commune mesure avec celles constatées dans les grandes agglomérations, l'étude auprès de la population montre que le manque de transports en commun est pointé comme le premier handicap du territoire, et que la première attente exprimée par les habitants concerne le développement des transports en commun. L'organisation d'une mobilité plus durable questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire.

Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable.



Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière

Si le SCoT définit une hiérarchie claire, l'évolution du territoire n'est cependant pas conforme à cette hiérarchie. Ainsi, en matière d'habitat depuis 1975, le poids de la ville-centre, Belley et du pôle d'appui, Culoz, a eu tendance à diminuer. En revanche, le poids des 2 communes en matière d'emploi a augmenté significativement.

Le territoire est ainsi marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi qui a de plus tendance à s'aggraver. Malgré la baisse du nombre de logements produits, la faiblesse de la dynamique démographique et économique, le territoire constate également une forte consommation foncière. 335 hectares ont en effet été artificialisés durant les 10 dernières années dont 68 % pour l'habitat et 25 % pour l'activité économique avec pour conséquence une diminution des espaces agricoles et naturels. Enfin, la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette contraint nécessairement le territoire à se questionner sur sa stratégie d'aménagement et notamment le déploiement de ses fonctions résidentielles et économiques. Le rapprochement de l'habitat et de l'emploi, la préservation des espaces agricoles et naturels, le développement de formes d'habitat et d'activités moins consommateurs de foncier font nécessairement partie des pistes de réflexion.

Organiser la transition énergétique du territoire

Le territoire s'est doté d'un PCAET avec comme ambition la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de GES et des polluants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET de Bugey-Sud vise à faire de Bugey-Sud un territoire énergétiquement sobre et efficace et un territoire source d'énergie verte. Le PCAET a défini un objectif de réduction des consommations d'énergie de 23 % à échéance 2030. L'analyse des consommations énergétiques du territoire montre que le secteur résidentiel (41 %) et le secteur des transports (32 %) sont de loin les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie devant le tertiaire (13 %) et l'industrie (9 %). Le PCAET définit des objectifs de réduction de la consommation énergétique à savoir - 23 % pour le résidentiel, - 29 % pour la mobilité des personnes, - 10 % pour le transport des marchandises, - 33 % pour l'agriculture, - 27 % pour le tertiaire et - 25 % pour l'industrie.

S'agissant de la rénovation thermique de l'habitat, la CCBS s'inscrit d'ores et déjà dans le dispositif Rénov + animé par l'ALEC 01. Pour aller plus loin, il est proposé de conduire une OPAH, de mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, d'équiper les bâtiments publics pour un suivi des consommations énergétiques, de généraliser l'extinction d'éclairage nocturne, de rénover le parc d'éclairage public ou encore de former les artisans du territoire au label environnemental.

Le PCAET a fixé comme objectif une augmentation de 138 % d'ici 2030 de la production d'énergie renouvelable. L'objectif est d'atteindre une production de 276 GWh. Cela implique d'augmenter de 20 GWh la production de l'éolien, de 65 GWh la production photovoltaïque, de 10 GWh le solaire thermique, de 20 GWh la production via le bois, de 25 GWh la méthanisation et de 20 GWh la géothermie.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET propose la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables (EnR) de Bugey-Sud. Pour organiser le soutien aux projets EnR des acteurs du territoire, la structuration d'une filière bois-énergie, l'installation de chaufferie bois dans les communes ou encore la mise en place d'une prime à l'achat de chauffe-eau solaire pour les particuliers.

OBJECTIFS

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands objectifs :

- Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique
- Organiser une mobilité plus durable
- Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière
- Organiser la transition énergétique du territoire



ORIENTATIONS

2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE.

AXE



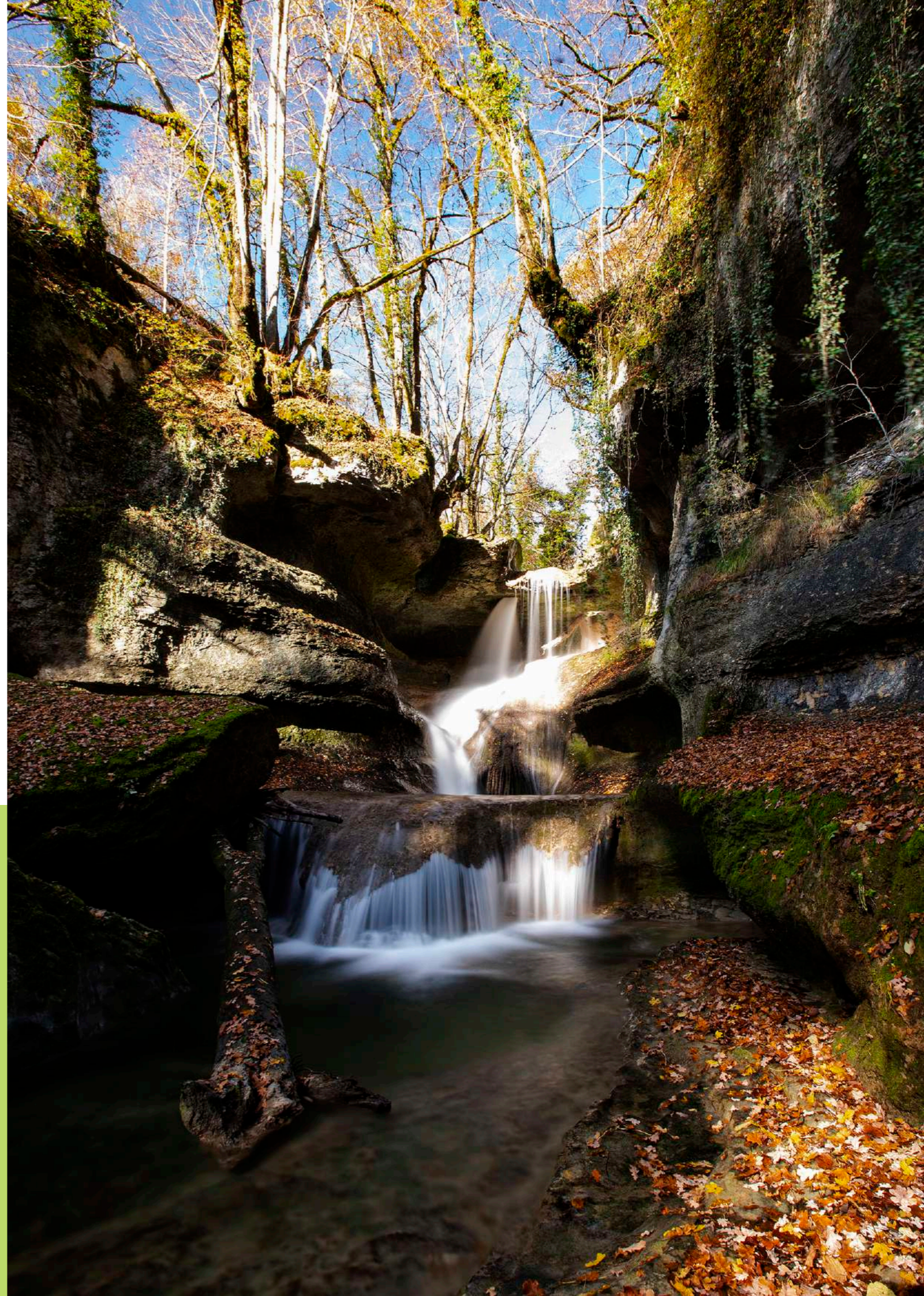
Les orientations

- Préserver la ressource en eau
- Préserver la biodiversité
- Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt
- Promouvoir les véhicules à faibles émissions
- Développer l'usage des transports en commun
- Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- Rapprocher l'habitat et l'emploi
- Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat
- Diminuer les consommations d'énergie
- Développer la production d'énergies renouvelables locales

Les actions structurantes

- Amplifier les actions de la compétence GEMAPI
- Créer puis gérer la régie d'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Optimiser la gestion et valorisation des déchets
- Elaborer une stratégie mobilité et développer des solutions alternatives + développer les transports en commun en partenariat avec la Région
- Mettre en oeuvre le schéma directeur des mobilités actives
- Réaliser et mettre en oeuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Elaborer une stratégie foncière en lien avec la révision du SCOT

ACTIONS



3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN.

AXE

Dans sa configuration actuelle, la communauté de communes Bugey-Sud est une intercommunalité récente. Si le découpage actuel a été imposé, il est aujourd'hui jugé pertinent par les élus. Des fusions imposées, des transferts de compétences obligatoires mais aussi l'absence de Projet de Territoire préalable font que l'intercommunalité est encore largement en construction. Le débat sur les compétences n'est pas nécessairement clos. La volonté commune est que l'intercommunalité se concentre sur l'exercice des compétences existantes. Le contenu de certaines compétences mérite d'être clarifié tout comme la manière de les exercer.

Au-delà, on touche aujourd'hui aux limites d'une organisation institutionnelle construite sur les doubles logiques du périmètre et des compétences. L'évolution de l'économie territoriale et des modes de vie a renforcé l'interdépendance des territoires. La plupart des enjeux sont aujourd'hui transversaux et il est de plus en plus difficile de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale. La prise en compte des enjeux de transition réclame de sortir d'une organisation en silo, de mettre en œuvre des approches transversales permettant de faire converger et d'articuler au service d'un même enjeu un grand nombre de politiques publiques traitées de manière autonome jusqu'à aujourd'hui, voire traitées par des collectivités différentes. Vient à l'agenda territorial la question de la mise en dialogue des territoires, de l'organisation des coopérations horizontales (entre l'EPCI et les communes) et verticales (entre les communes) au sein du bloc communal.

Articuler l'action des communes et l'action intercommunale

L'élargissement des périmètres intercommunaux, les nouvelles impulsions données par les lois « Engagement et Proximité » et 3DS, marquent la fin d'un cycle initié par la loi Chevènement et qui s'est traduit pas une dévitalisation continue des communes et une logique de dessaisissement progressif des compétences communales au profit des EPCI.

Communes et intercommunalité ne constituent pas 2 strates territoriales différentes mais deux expressions de la même strate. De fait, l'intercommunalité ne doit plus systématiquement chercher à « faire à la place des communes » mais aussi « aider les communes à faire » et surtout « faire avec les communes ». Il s'agit, au sein du bloc communal, de dépasser les limites de la spécialisation des compétences et de renforcer les coopérations entre

les communes et l'intercommunalité. Ce renforcement ne suppose pas seulement un accord politique. Il est également nécessaire de renforcer les liens et les habitudes de travail entre l'administration intercommunale et les administrations communales. Il s'agit de faire en sorte que l'intercommunalité s'appuie davantage sur les moyens des communes notamment pour le déploiement de politiques et de services qui réclament de la proximité et de la réactivité. Il s'agit aussi de faire bénéficier les communes de l'ingénierie communautaire pour le développement de leurs propres projets. L'écoute des élus a montré que les communes dans leur ensemble associent l'élargissement de l'intercommunalité à une perte de proximité et un éloignement du terrain. L'élargissement du périmètre intercommunal mais aussi le nombre important de petites communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de développer des services font émerger le besoin d'une échelle

OBJECTIFS

Cela implique de répondre à 3 grands objectifs :

- Articuler l'action des communes et l'action intercommunale
- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins



d'action intermédiaire : le bassin de services. Si le Projet de Territoire a mis en lumière la nécessité de respecter la hiérarchie territoriale et de conforter à la fois la ville-centre (Belley) et le pôle d'appui (Culoz), les élus sont aussi attentifs au fait que l'ensemble des communes puissent continuer à être « vivantes » et surtout que l'ensemble des habitants, quel que soit leur commune de résidence, puissent bénéficier d'un socle de services minimum essentiel à leur vie quotidienne.

Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire

Pour de nombreux élus, l'intercommunalité est encore peu connue de la part de la population mais aussi des acteurs socio-économiques du territoire. Encore récente dans son actuelle configuration, elle a besoin de gagner en notoriété, en lisibilité et en visibilité. Il est nécessaire d'expliquer et de faire comprendre à quoi sert l'intercommunalité, de rendre lisible son action, ses politiques, les grands aménagements et équipements qu'elle déploie et de faire la démonstration de son utilité. Au-delà, les élus posent la question de comment renforcer le lien social et l'ancrage des habitants à ce grand territoire.

L'évolution des modes de vie est marquée par 2 phénomènes majeurs, d'une part une dissociation de plus en plus grande entre les lieux de résidence, les lieux de travail et plus globalement les lieux de vie et d'autre part une désynchronisation de plus en plus importante des temps sociaux et une individualisation des rythmes de vie.

La transformation des rapports sociaux et individuels à l'espace et au temps a profondément modifié le rapport du citoyen au territoire. La prédominance du sentiment d'appartenance à un territoire unique qui pouvait exister au temps où la commune constituait l'épicentre de la vie des individus laisse progressivement place à une vision de plus en plus « consumériste » vis-à-vis des territoires et notamment des territoires intercommunaux dont



Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

Si le territoire bénéficie d'une réelle autonomie fonctionnelle, il ne constitue pas pour autant une île isolée de ses territoires voisins. Au-delà du fait que 31 % des actifs travaillent en dehors du périmètre communautaire, on a vu que le territoire était aussi en relation avec des territoires extérieurs et notamment Grand Chambéry et Grand Lac pour les études, les consommations d'équipements, les soins spécialisés, les loisirs.

De la même manière que l'intercommunalité doit renforcer les coopérations au sein du bloc communal, elle doit aussi développer des coopérations avec d'autres territoires pour renforcer l'efficacité de certaines politiques publiques. On voit bien que le cadre intercommunal, même élargi, demeure trop étroit pour le déploiement de certaines politiques publiques.

A titre d'exemple, le territoire pourra difficilement gérer la compétence mobilité sans un partenariat renforcé avec les autres territoires.

La mobilité est cependant très loin d'être la seule politique à réclamer un renforcement des coopérations interterritoriales. Si l'on souhaite dépasser l'effet d'affichage, le développement de l'autonomie alimentaire du territoire et la construction d'un projet alimentaire territorial doivent également s'inscrire dans un cadre interterritorial. De manière générale, il s'agit de définir le volet interterritorial de l'ensemble des politiques communautaires.

les périmètres n'ont cessé d'évoluer au cours des dernières années.

De fait, le sens, le « ciment communautaire » n'est plus l'appartenance à une entité géographique identique mais l'adhésion à une communauté de valeurs partagées, à un Projet de Territoire et surtout à un modèle de développement et d'organisation du territoire, et à un mode de vie particulier dans lequel les individus se reconnaissent.

Ce n'est donc pas la référence au territoire qui donne le sens, mais la référence au projet.

Le Projet de Territoire doit ainsi irriguer l'ensemble de la communication : il ne s'agit pas uniquement de communiquer sur le Projet de Territoire mais de resituer la valorisation de toutes les politiques et actions dans le cadre du projet et de ses enjeux.



3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN.

AXE

ORIENTATIONS



Les orientations

- Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance
- Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services
- Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens
- Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants

Les actions structurantes

- Conduite d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Evaluer et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bugey + élaboration de la stratégie foncière
- Transférer la compétence planification, élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Organiser les bassins de services
- Elaborer un pacte fiscal et financier

ACTIONS

L'ORGANISATION



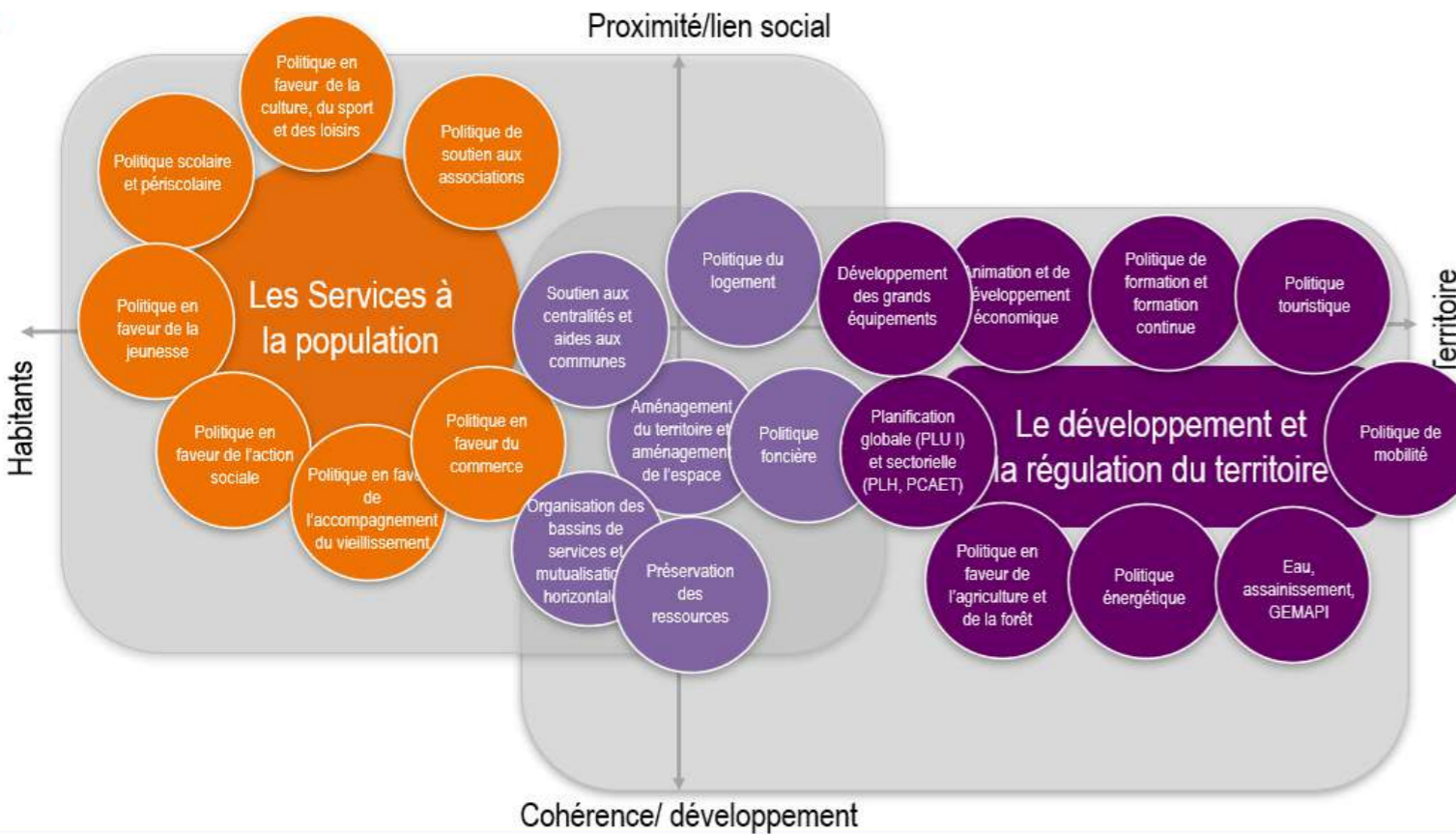
LA RÉPARTITION DES RÔLES

entre communes et intercommunalité

L'intercommunalité coordinatrice et de projet

Communes et intercommunalité se répartissent les tâches dans une logique de bloc communal en maximisant les avantages de chacune des échelles :

- les communes s'occupent en priorité des services de proximité et du lien social
- l'intercommunalité s'occupe en priorité de l'aménagement du territoire, de la coordination, de sa cohésion, de son développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens



LA HIÉRARCHIE TERRITORIALE DE BUGEY-SUD

1 PÔLE DE CENTRALITÉ Belley

Destiné à accueillir les services les plus rares : activités médicales hospitalières, équipements commerciaux plus spécialisés, des services de santé plus spécialisés (laboratoire d'analyse médicale, ophtalmologue...), des équipements de centralité uniques pour le territoire (salle de spectacle, ...), administrations, Maisons France services, ...

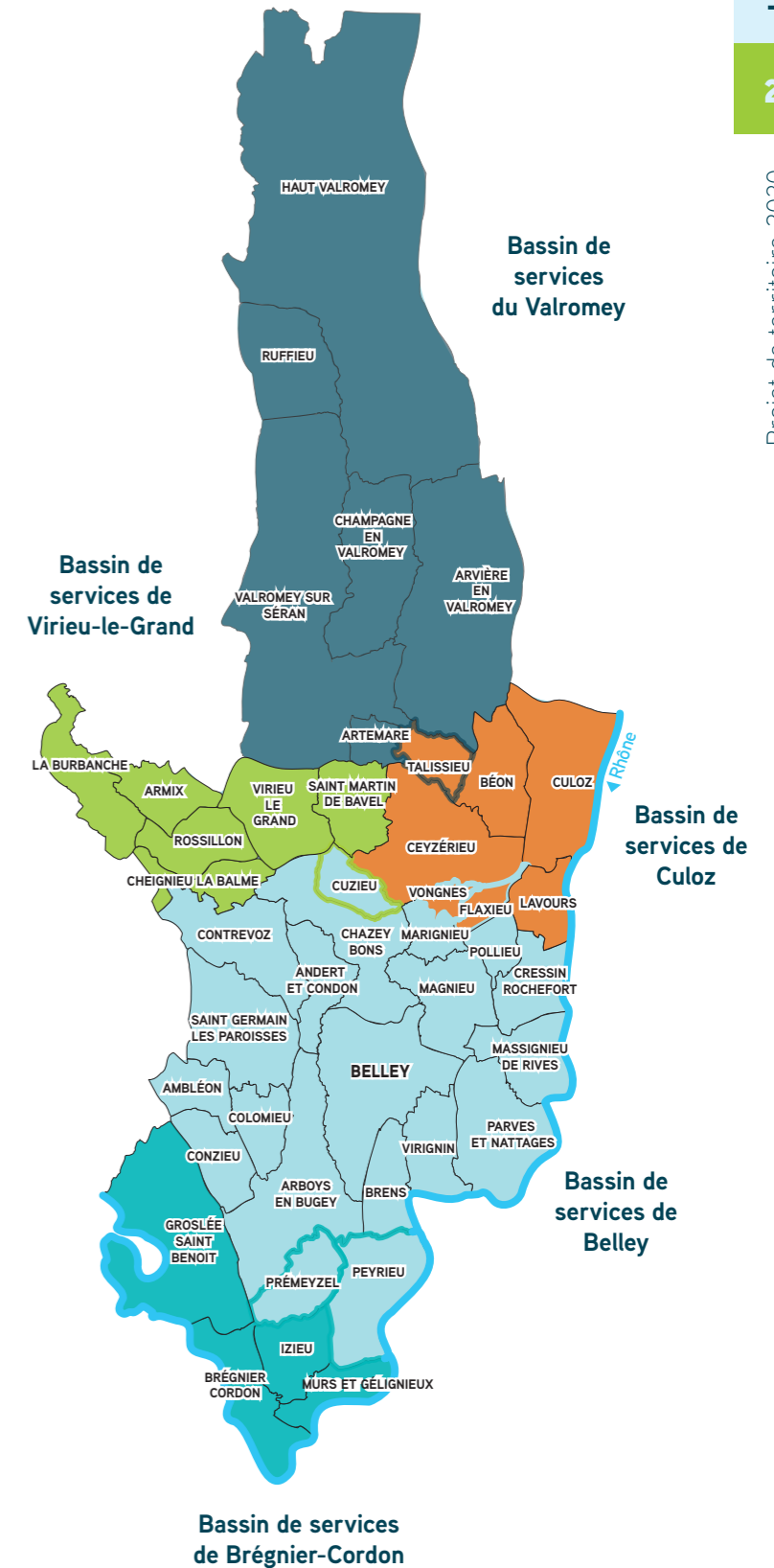
PÔLE SECONDAIRE Culoz

Ces pôles sont destinés à recevoir une offre de service enrichie d'équipements de commerce et service faisant de ces centres, des foyers d'activité du quotidien : offre de soin de premier recours, activité commerciale, crèche, école, transport pour revenir sur la centralité et accéder à l'hôpital, ...

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE 5 bassins de services

Les bassins de services regroupent plusieurs communes et accueillent une offre de service autour d'équipements du quotidien et/ou de proximité : écoles, cantines, garderies, médecins, pharmacies, dispensaires, soins à la personne, commerces de proximité (point de services, épicerie, boulangerie, point postal, ...), la vie associative, lieux de vie intergénérationnels, ...

LES BASSINS DE SERVICES





LES ÉTAPES À VENIR



LA POURSUITE DU TRAVAIL

Le **Projet de Territoire** est le document de base qui fixe les orientations stratégiques du territoire et permet la mise en place d'actions concrètes. Sa mise en œuvre va nécessiter la mise en place des 7 chantiers suivants :



Spatialiser le Projet de Territoire

Evaluer, réviser le SCoT

Conduire à son terme le débat sur l'élaboration du PLUi et les conditions de sa réussite en termes de gouvernance

Outils : révision du SCoT, PLUi



Déployer le projet et structurer le contenu des politiques clés

Partir des orientations du Projet de Territoire pour élaborer plus finement les stratégies, politiques sectorielles et leurs plans d'actions

Outils : politique foncière, politique d'aménagement, politique du logement, politique de développement économique, politique de soutien aux centralités, politiques environnementales, sociales, ...



Organiser le déploiement des équipements et la structuration des bassins de services

Faire l'état des lieux dans chacun des bassins de services des équipements et services manquant au regard du référentiel établi (socle des services de proximité)

Elaborer un PPI pour le développement des équipements et services manquants

Outil : schéma des équipements et services



Formaliser l'articulation entre communes et EPCI sur les politiques partagées

Approfondir le questionnement sur la répartition des rôles

Définir les modalités de pilotage et de mise en œuvre de politiques partagées pilotes

Outil : adaptation du Pacte de gouvernance



Organiser la réallocation des ressources communautaires en fonction des priorités du projet

Affiner les matrices en intégrant l'ensemble des coûts et du financement du projet

Mettre en évidence les politiques présentant un potentiel de réallocation de ressource

Conduire le débat politique permettant la réallocation des ressources communautaires

Outils : plan pluriannuel de fonctionnement, plan pluriannuel d'investissement



Ajuster l'organisation communautaire à la mise en œuvre du projet

Questionner la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet

Identifier les compétences à acquérir

Ajuster l'organisation

Outil : projet d'administration



Organiser la répartition des ressources et du levier fiscal au sein du bloc communal

Réaliser une rétrospective financière du bloc communal

Réaliser une prospective financière du bloc communal

Mettre en évidence des marges de manœuvre dans les communes et l'EPCI

Définir les modalités d'intervention de l'EPCI et des outils financiers pour aider les communes à faire

Définir les modalités de financement des politiques partagées

Définir les modalités d'organisation de la solidarité communautaire

Coordonner les stratégies fiscales entre les communes et l'EPCI

Outils : pacte fiscal et financier

PLAN SYNTHÉTIQUE



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Un territoire à dominante rurale, fortement polarisé par Belley et organisé autour de 5 bassins de vie
- Une population socialement homogène, une dynamique démographique qui faiblit et une population qui vieillit
- Des actifs moins diplômés que la moyenne nationale
- Une majorité d'actifs qui travaillent dans le territoire et un stock important d'emplois productifs
- Une dynamique de création d'emplois moins soutenue que la dynamique démographique et portée par la sphère résidentielle
- Un habitat dominé par la maison individuelle
- Une consommation foncière soutenue
- Un niveau d'équipements et de services satisfaisant

LA VISION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La nécessité de redynamiser le territoire

- Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique
 - Un territoire qui demeure un territoire équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle
 - Un territoire qui maintient son équilibre social
- ... mais sans altérer ses qualités fondamentales**
- Un territoire qui maintient son identité rurale, qui préserve sa qualité de vie et son identité
 - Une attention forte à la question économique et à la création d'emplois

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logements afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population
- Une volonté de développer un haut niveau de services en matière de santé, d'éducation, de jeunesse et de services de proximité
- L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire
- Une ville-centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré

3 AXES

1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

OBJECTIFS

1.1 - Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique

1.2 - Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire

1.3 - Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel

1.4 - Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

ORIENTATIONS

- Améliorer l'offre de formation initiale et continue
- Soutenir le tissu productif local
- Améliorer la propension du territoire à consommer localement
- Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés
- Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville
- Lutter contre la vacance du logement
- Lutter contre la vacance du commerce
- Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire
- Diversifier l'offre d'habitat
- Protéger et valoriser le patrimoine
- Renforcer la promotion du territoire
- Dynamiser l'économie touristique

ACTIONS STRUCTURANTES

- Elaboration de la stratégie de développement économique
- Emergence et déploiement d'un plan agricole et alimentaire territorial (2022 à 2024)
- Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Bugey-Sud
- Mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Aménagement et entretien de la voirie
- Mettre en oeuvre la stratégie territoriale de protection et de valorisation des patrimoines
- Mettre en oeuvre la stratégie de développement touristique (schéma de développement touristique 2021/2026)

2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

2.1 - Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique

2.2 - Organiser une mobilité plus durable

2.3 - Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière

2.4 - Organiser la transition énergétique du territoire

- Préserver la ressource en eau
- Préserver la biodiversité
- Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt
- Promouvoir les véhicules à faibles émissions
- Développer l'usage des transports en commun
- Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- Rapprocher l'habitat et l'emploi
- Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat
- Diminuer les consommations d'énergie
- Développer la production d'énergies renouvelables locales

- Compétence GEMAPI
- Régie d'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Gestion et valorisation des déchets
- Elaborer une stratégie mobilité et développer des solutions alternatives + développer les transports en commun en partenariat avec la Région
- Mettre en oeuvre le schéma directeur des mobilités actives
- Réaliser et mettre en oeuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Stratégie foncière en lien avec la révision du SCOT

3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN

3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale

3.2 - Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire

3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

- Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance
- Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services
- Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens
- Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants

- Conduite d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Evaluer et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Bugey + élaboration de la stratégie foncière
- Transférer la compétence planification, élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Organiser les bassins de services
- Elaborer un pacte fiscal et financier

...
PROJET
: DE :
TERRITOIRE

BUGEY SUD
2030

**ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN**





BUGEYSUD
Communauté de communes

ADRESSE POSTALE ET SIÈGE

Communauté de communes Bugéy-Sud
34 Grande Rue - CS 87071 - 01301 BELLEY cedex

ACCUEIL DU PUBLIC

Communauté de communes Bugéy-Sud
Ilot Grammont - 46 rue du Lieutenant Argenton - 01300 BELLEY

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.

CONTACT

Tél. 04 79 81 41 05
Accueil téléphonique de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.
Mail : accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

